

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . . . . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . . . . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### CONTRE LE FASCISME

Pour la probité et la liberté

COMITÉ CENTRAL

#### Allemagne 1934

R. GEORGES-ÉTIENNE

#### L'AFFAIRE ADAM A LA CHAMBRE

Henri GUERNUT

Une lettre de Romain Rolland

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.

REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

8/2  
298



# CRAPOUILLOT

publie un NUMÉRO SPÉCIAL sensationnel :

## Menaces sur le Monde

L'IMPÉRIALISME JAPONAIS ET LA FUTURE GUERRE DU PACIFIQUE par Andrée VIOLLIS  
MENACES COLONIALES par Louis ROUBAUD — L'ASIE ROUGE par Pierre DOMINIQUE — MENACE  
DANUBIENNE par Georges ROUX — CRISE DU CAPITALISME par FARNOUX-REYNARD  
MENACE HITLÉRIENNE par Paul ACHARD — LA GUERRE DU PÉTROLE par Antoine ZISCHKA.

La livraison illustrée : **12 francs** (envoi franco de port)

À la demande générale, "CRAPOUILLOT" continue sa campagne d'abonnements avec PRIME  
GRATUITE de SIX NUMÉROS SPÉCIAUX, précédemment parus, à tout nouvel abonné.

Bulletin d'abonnement à "CRAPOUILLOT", 3, Place de la Sorbonne, PARIS Chèque postal  
417.26

1° Veuillez trouver ci-joint 75 francs, montant d'un abonnement d'un an (12 livraisons illustrées)  
à CRAPOUILLOT, à faire partir du..... et m'adresser gratuitement par retour  
(franco de port) SIX numéros spéciaux choisis en PRIME, parmi les suivants :

Histoire de la Guerre : I. Origines et causes secrètes : 12 fr. — II. De Charleroi à Verdun : 12 fr. — III. De  
la révolution russe à l'armistice : 12 fr. — Les Mystères de la Guerre : 12 fr. — Les Anglais : 12 fr. —  
Les Maîtres du Monde : 12 fr. — Les Américains : 12 fr. — Les Parisiens : 12 fr. — Hitler : 12 fr. —  
Les morts mystérieuses : 12 fr. — Les vins de France : 12 fr.

Présidents de Sections! Ligueurs!  
Un théâtre est spécialement créé pour propager vos idées :  
les tournées Sédillot qui représentent :

### LA MARCHÉ HÉROIQUE

Pièce en 3 actes de Ch. A. Abadia

### LES MARCHANDS DE CÂNONS

Pièce en 3 actes de Maurice Rostand

Deux œuvres émouvantes d'une belle élévation, flétrissant  
les industries privées de guerre.

Artistes des théâtres de Paris, Décors spéciaux s'adaptant  
partout.

Ecrire à Sédillot, ex-pensionnaire du Th. de la Porte  
Saint-Martin, rue La Bruyère, 24, Paris (IX<sup>e</sup>).

Ligueurs de la Seine.

Ligueurs de province.

L'artiste photographe bien connu du Tout Paris

vous accueillera en ami

### STUDIO D'ART BORIS

59, Rue Saint-Antoine — Paris-4<sup>e</sup>

Téléphone : ARCHIVES 05-10

"La Maison Antonin ESTABLET"

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES  
COTES-DU-RHÔNE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

### COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de  
plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses. Treil-  
les de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour  
vos bains de mer ou pour des excursions en montagne.  
Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.  
Recommandé par le "Touring Club"

### des impressions à bon compte

Sur nos dupli-  
cateurs de 35 à  
600 frs vous tirerez  
rapidement et pro-  
prement circulaires,  
tarifs, mercures, for-  
mules inférieures, invita-  
tions, programmes, bulletins  
de souscription, bulletin de  
section Vous étendez votre  
activité et votre influence en  
diminuant vos frais. Demandez  
notre documentation n° 49 H



**EY ROBERT**  
FONDÉS EN 1835  
100 rue de la FOLIE MÉRCOURT-PARIS

# CONTRE LE FASCISME

## POUR LA PROBITE ET LA LIBERTE

---

Le sang a coulé, et il est affreux qu'au lendemain même de la guerre, des hommes tuent encore des hommes.

*Les bandes de l'Action Française et des Jeunesses Patriotes, fanatisées par d'abominables excitateurs et appuyées par les Croix de Feu sont seules responsables, devant la conscience humaine, de la tuerie du 6 février.*

La Ligue des Droits de l'Homme constate avec tristesse que c'est sous le signe du fascisme que s'est constitué un gouvernement qui se dit d'Union nationale.

Mais, à côté des royalistes et des fascistes, qui ont voulu instaurer en France, à coups de revolver, un régime hitlérien, il y a des milliers de braves gens qui ont voulu et qui ont cru manifester pour la probité contre les voleurs.

*A ces braves gens, la Ligue des Droits de l'Homme crie : on vous a trompés !*

Les hommes qui veulent la lumière totale et le nettoyage complet — ce ne sont pas les politiciens de Droite qui ont couvert ou ménagé les responsables de l'affaire Hanau, de l'affaire Oustric, de l'Aéropostale, des profiteurs de la banque de Bâle — ce sont les vrais républicains.

Nous sommes indignés et écœurés, nous, ligueurs, par la succession des scandales politico-financiers.

Nous sommes indignés et écœurés par l'attitude des hommes politiques qui ont secondé l'escroc Stavisky.

Nous sommes indignés et écœurés par l'attitude du Préfet de Police qui a accordé une audience à cet escroc, comme par les défaillances des magistrats et des fonctionnaires qui lui ont assuré l'impunité.

Nous sommes, hommes de gauche, doublement indignés et écœurés, en constatant que, parmi les coupables, il se trouve des hommes de gauche.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme demande :

1° que soit constitué un gouvernement d'hommes indiscutablement probes, qui fasse pleine lumière et rapide justice, sans aucune considération de personnes ou de partis ;

2° que tous les partis politiques, en commençant par les partis de gauche, fassent sans pitié ni délai leur police morale.

La Ligue des Droits de l'Homme ajoute que cette œuvre de salubrité morale ne peut être menée à bonne fin que dans le respect de la liberté, car, le jour où l'opinion sera servie, tous les fripons seront saufs.

Avec tous les républicains, la Ligue crie, contre tous les coquins et tous les fascistes :

**PROBITE ! LIBERTE !**

*La Ligue des Droits de l'Homme.*

(8 février 1934.)

# LIBRES OPINIONS

## L'AFFAIRE ADAM A LA CHAMBRE

Par Henri GUERNUT

Notre collègue, M. Henri GUERNUT, vice-président de la Ligue, a porté l'affaire Adam à la tribune de la Chambre dans les séances des 18 et 22 janvier (1).

Il a eu le bonheur d'arracher au ministre de la Justice l'engagement de transmettre le dossier à la Cour de cassation.

Nous donnons ci-dessous les deux interventions de M. Henri GUERNUT et la réponse du ministre. On y verra que le principal obstacle à la révision est l'interprétation abusive de l'article 444 du Code d'instruction criminelle. La modification de cet article s'impose et la Ligue s'y emploie. — N. D. L. R.

**M. Henri Guernut.** — Messieurs... Pour retenir moins de cinq minutes l'attention de la Chambre, je n'aurais pas besoin, j'imagine, d'alléguer qu'il s'agit d'un scandale. (*Sourires.*)

Et pourtant, c'en est un. Ou plutôt, Monsieur le ministre, c'en sera un si tout à l'heure, par un geste décisif que j'attends, vous n'y mettez bon ordre.

Le 13 mars 1891, la cour d'appel des Vosges condamnait à vingt ans de travaux forcés Laurent Adam, sa femme Joséphine Adam et leur fils Justin Adam, pour avoir assassiné chez eux une vieille femme qu'ils avaient recueillie.

Ils ont été condamnés sur quelques présomptions fragiles et, principalement, sur la déposition d'un individu de sac et de corde, ivrogne et brutal, qui a déclaré avoir vu les Adam couper en morceaux la victime.

Laurent est mort au bagne. Joséphine, sa femme, a été subitement frappée de folie à la lecture du verdict. Justin, après avoir émerveillé, par son attitude, ses chefs et ses gardiens à la Guyanne, a été libéré sur l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme. Revenu chez lui, il a fendu tous ses efforts pour se faire réhabiliter. Et, comme il apprenait un jour que sa demande en révision avait été repoussée par votre chancellerie, lui aussi, comme sa mère, recevait un choc brutal auquel son cerveau n'a pu résister.

\* Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) Nous ne rappellerons pas la longue série des démarches que nous avons faites depuis notre première demande de grâce en faveur de Justin Adam, le seul survivant des trois condamnés (*B.O.* 1905, p. 1.125-27). Parmi les plus importantes démarches de ces dix dernières années, citons seulement : notre mémoire en révision (*Cahiers* 1924, p. 425), un rapport de l'avocat (*Cahiers* 1927, p. 123), un nouveau mémoire en révision (*Cahiers* 1928, p. 247), nos interventions (*Cahiers* 1928, pp. 19 et 794), la première intervention de M. Henri Guernut à la Chambre (*Cahiers* 1930, p. 8).

Messieurs, ces deux hommes et cette femme ont été condamnés par erreur. Dans les Vosges, nul n'en doute. Et, mesurant mon langage, Monsieur le ministre, je l'atteste, je l'affirme et, au nom de leur famille, sur laquelle reste le déshonneur, au nom de la justice aussi, je vous prie, Monsieur le ministre, d'aider à faire éclater leur innocence.

Vous le pouvez, vous le devez.

Deux faits nouveaux.

D'abord, des voisins ont surgi qui n'avaient été entendus ni à l'instruction, ni à l'audience. Ils ont parlé, et le principal accusateur, l'unique accusateur s'est, dit-on, rétracté. C'est bien un fait nouveau, cela.

En second lieu, une vieille femme, avant de mourir, a déclaré sous serment qu'elle avait été témoin du crime, qu'elle avait vu, de ses yeux vu, dépecer la victime. Elle a dit chez qui, elle a dit par qui, et ce n'est ni chez Adam, ni par les Adam. C'est bien aussi un fait nouveau, celui-là.

Sur notre intervention, vous avez bien voulu ordonner une enquête. Trois inspecteurs de police mobile l'ont menée sur place. Et voici la conclusion de leur rapport :

« Les quarante années qui se sont écoulées depuis le drame ne nous ont pas permis de faire toutes les vérifications et toutes les constatations que nous aurions désiré connaître.

« Nous venons d'exposer ce qu'il nous a été possible de relever au sujet de cette troublante affaire. Nous avons indiqué les raisons qui nous permettent de douter de la culpabilité des Adam, et, en conscience, nous croyons que la révision de cette affaire s'impose. »

Ce rapport a été transmis officiellement, et par la voie hiérarchique, à M. le procureur général de Nancy, qui, y joignant son avis favorable, vous a proposé, Monsieur le ministre, de saisir la Cour de cassation.

Vous niez, Monsieur le directeur des affaires criminelles ?

J'ai dans mon dossier, à mon banc — je regrette de ne pas l'avoir porté avec moi à la tribune — la lettre par laquelle M. le procureur général nous le dit.

Vos prédécesseurs, Monsieur le ministre, n'y ont pas donné suite.

Hélas ! Messieurs, il s'est trouvé au Ministère de la Justice une de ces commissions où, trop souvent, dans la veulerie ambiante, les chefs, au lieu de commander, cherchent à abriter leur carence. (*Mouvements divers.*)

Et cette commission a découvert, à votre usage, des arguments. Je les connais. Ils ne tiennent pas devant ceux-ci : 1° il y a un fait nouveau ; 2° tel

est l'avis unanime des enquêteurs ; 3° tel est l'avis — que je ne crois pas suspect à vos yeux — de M. le procureur général de Nancy.

Avouez, en tout cas, Monsieur le ministre, qu'après cela, il y a au moins lieu à doute.

Eh bien ! dans le doute, votre devoir est tout tracé : vous êtes obligé de transmettre le dossier et de saisir la cour.

Vous n'avez pas le droit de vous substituer à elle, vous n'avez pas le droit de juger pour elle, vous n'avez pas le droit de préjuger avant elle, vous n'avez pas le droit de retenir la justice.

Monsieur le ministre, je tente auprès de vous une dernière démarche. Je m'adresse à votre raison et à votre cœur. Je pense qu'ils vous dicteront votre devoir (*Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.*)

(Extrait du Journal officiel, 19 janvier 1934).

\*\*\*

**M. Raynaldy**, garde des Sceaux, ministre de la Justice). — Messieurs, je dois une réponse à M. Guernut au sujet d'une affaire qu'il a évoquée à la tribune, l'affaire Adam, qui, d'après lui, devrait faire l'objet d'une instance en revision.

J'ai répondu à M. Guernut, qui connaît bien la question, que pour cette revision, que je désirerais comme lui, je ne peux lui donner mon concours parce que j'en suis empêché par la jurisprudence formelle de la Cour de cassation.

Le fait nouveau qu'invoque M. Guernut remonte à 1927 ou 1928 et, depuis cette époque déjà lointaine, la commission spéciale, saisie par mes prédécesseurs, a émis par deux fois un avis favorable à la revision. Or, des arrêts récents de la chambre criminelle ont décidé que le délai d'un an imparti par l'article 444 du code d'instruction criminelle pour la recevabilité de la demande devait être observé par le ministre de la Justice comme par les intéressés eux-mêmes. Plusieurs années se sont écoulées depuis que la demande en revision concernant les Adam a été inscrite à la chancellerie, de sorte que, quel que soit mon désir de donner satisfaction à M. Guernut, il ne m'est plus possible de saisir utilement la Cour de cassation.

M. Guernut me disait tout à l'heure qu'en présence de la jurisprudence de la chambre criminelle, il conviendrait peut-être de modifier les termes de la loi. Dans cette voie, je le suivrai volontiers.

En ce qui touche les observations qui ont été portées à la tribune, soit par M. Marcel Héraud, soit par M. Ramadier, elles portent sur les défauts de notre organisation judiciaire.

J'indique à la Chambre que le Gouvernement se préoccupe activement de remédier aux inconvénients qui ont été justement signalés.

Aussi, va-t-il incessamment déposer un projet de réforme judiciaire. Mais, comme M. Bonnevey l'a d'ailleurs précisé dans son intéressant rapport, la réforme projetée ne porte que sur les tribunaux d'arrondissement.

Les observations présentées par M. Ramadier au sujet des cours d'appel ne manqueront pas d'intéresser très vivement les commissions qui auront à se demander si des modifications doivent être

également apportées au statut des cours d'appel, question d'ailleurs très controversée.

Mais, d'ores et déjà, la réforme des tribunaux d'arrondissement, tout en apportant une amélioration dans le fonctionnement de certaines juridictions, entraîne également, par l'institution du binage ou du trinage, qui, comme l'a déclaré M. Ramadier, fonctionne de la façon la plus satisfaisante pour les justices de paix, une économie de 12 millions au moins.

Peut-être alors, grâce à cette économie, pourrions-nous augmenter le nombre des chambres de la cour de Paris et du tribunal de la Seine, afin de permettre une expédition rapide des affaires et afin de donner satisfaction aux préoccupations qui ont été exposées par M. Ramadier et, vendredi dernier, par M. Marcel Héraud.

Il est certain que le tribunal de la Seine se trouve encombré d'un trop grand nombre d'affaires dont beaucoup sont très importantes et nécessitent de longs débats et de longues délibérations. Parfois même, comme l'a dit M. Ramadier, dans une seule audience, une chambre du tribunal de la Seine liquide-t-elle plus d'affaires qu'un petit tribunal de province dans toute une année. Le remède à cette situation ne doit pas seulement être cherché dans une augmentation d'affectifs : il faut encore trouver des locaux, ce qui n'est pas facile.

La réforme est difficile à réaliser. Mais le Gouvernement fera tout son possible pour la mener à bien.

Il ne suffirait pas d'ailleurs de réformer à nouveau les tribunaux ; il ne suffirait pas non plus de mieux organiser le tribunal de la Seine, si nous laissons subsister dans notre code de procédure civile toutes les procédures dilatoires qui peuvent s'accumuler et, ainsi, retarder l'effort de la justice. (*Très bien ! Très bien !*)

Je crois qu'une véritable réforme s'impose également en cette matière. Il faut élarguer de la procédure et des débats judiciaires tout ce qui retarde la solution des affaires et occasionne des frais inutiles : le Gouvernement s'y emploiera.

Ainsi, nous espérons pouvoir accélérer et améliorer considérablement l'œuvre de la justice. (*Applaudissements.*)...

\*\*\*

**M. Henri Guernut**. — Monsieur le ministre, je vous répondrai brièvement en trois points.

Une fois de plus, vos services vous ont inexactement renseigné, en droit et en fait.

Pour qu'une demande en revision soit recevable, il faut ou bien — ou bien ! — qu'elle parvienne au ministre dans le délai d'un an après la révélation du fait nouveau, ou bien que le ministre saisisse la Cour de cassation dans le même délai.

Il est possible, Monsieur le ministre, que, saisi par moi, vous n'ayez pas saisi la Cour en temps utile et que vous vous soyez laissé forclore.

Vous, mais pas moi.

Car moi, c'est en temps utile que je vous ai saisi. Et je ne suis pas forclore.

Mme Claude, mon témoin, a déposé pour la première fois, le 23 septembre 1927. Ma requête

en revision a été enregistrée chez vous le 2 avril 1928, cinq mois après ; j'étais en avance de sept mois. (*Sourires.*)

Voilà mon premier argument : il est irréfutable.

En deuxième lieu, même si les délais étaient expirés, je ne capitulerais pas.

En effet, ce serait vraiment trop facile. Quand vous êtes saisi d'une demande en revision, il vous suffirait d'hésiter, de tergiverser, de tarder, de gagner du temps ; il vous suffirait d'être lent, lent à enregistrer ma requête, lent à ordonner une enquête, lent à la mener, lent à la conclure, lent à en examiner les résultats, lent à saisir la commission et la cour ; dès lors, aucune demande en revision ne pourrait jamais aboutir.

Ainsi, vous, ministre de la Justice, par négligence ou par calcul, vous arrêteriez la justice.

**M. le Garde des sceaux.** — Ce n'est pas mon cas.

**M. Henri Guernut.** — C'est pendant ce que, sous vos prédécesseurs, votre Ministère a fait. Voilà mon second argument. Il est impossible que vous n'en soyez pas troublé.

Voici mon troisième.

Même si des délais sont prévus par la loi, même s'ils sont expirés, ce n'est pas à vous de le dire, car vous, Monsieur le Garde des sceaux, vous n'êtes par un organe de jugement, mais un organe de transmission.

**M. le Garde des sceaux.** — D'accord.

**M. Henri Guernut.** — C'est la Cour de cassation qui doit se prononcer. Mais, pour qu'elle se pro-

nonce, faut-il qu'elle soit saisie. Vous devez donc la saisir.

Monsieur le Garde des sceaux, je vous adresse un dernier appel. Vous êtes entouré à la chancellerie d'hommes savants, mais dont la science, semble-t-il, s'applique à dessécher le droit. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le Garde des sceaux.** — Vous êtes sévère.

**M. Henri Guernut.** — Ce n'est pas votre rôle de les suivre.

Votre rôle est d'interpréter le droit humainement. Votre rôle, c'est de faire suer au droit ce qu'il y a de meilleur en lui, l'humanité dont il est imprégné. (*Applaudissements à gauche.*)

Vous êtes paré du plus beau des titres. Vous n'êtes pas seulement garde des sceaux et de la procédure ; vous êtes le ministre de l'équité.

Or, l'équité est la forme supérieure de la justice.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, de transmettre le dossier.

Si vous ne le transmettiez pas, je déposerais une proposition de loi.

**M. Camille Picard.** — Les Vosges vous remercient, M. Guernut, de votre acte de justice.

**M. le Garde des Sceaux.** — Je transmettrai le dossier, mais vous savez d'avance le sort qui lui sera réservé.

En tout cas, je vous donnerai la main pour essayer de rétablir cette situation.

(*Extrait du Journal officiel, 23 janvier 1934.*)

## VEILLERIES NATIONALISTES

... Jamais « les conversations directes » — pour employer cette absurde expression — que nous avons engagées avec l'Allemagne ne devaient conduire, dans notre esprit, à un accord conclu à deux en une matière où tout accord doit nécessairement avoir un caractère collectif.

Peut-être la plupart des Allemands et, en France, quelques adversaires des procédures internationales, auraient-ils désiré que ces conversations se substituent et même s'opposent aux efforts faits jusqu'à présent pour résoudre la question du désarmement suivant les méthodes genevoises. Fondée tout entière sur une idéologie de la « libération » (libération du Traité de Versailles, libération des « contraintes internationales », etc.), la politique extérieure du III<sup>e</sup> Reich aurait sans doute elle-même donné volontiers à cet échange de vues le caractère d'un retour aux procédés de la diplomatie nationale, c'est-à-dire à un régime de relations internationales dont aucune institution internationale ne limitait, au temps heureux de l'avant-guerre, la souveraineté et le parfait honneur... La France, quant à elle, n'a jamais admis ce reniement des tragiques leçons de la guerre. Le sous-secrétaire d'Etat anglais Eden rappelait récemment avec éloquence que le seul gain positif que le monde ait tiré de la guerre, c'était la Société des Nations. Les idéologies prétendues révolutionnaires du national-socialisme n'ont aucune chan-

ce de nous le faire oublier et de convaincre un peuple aussi critique, en cette matière, que le nôtre, de revenir aux veilleries nationalistes qu'on nous propose aujourd'hui comme un radieux progrès...

Pierre VIÉNOT.

(*L'Europe Nouvelle, 20 janvier.*)

On sait que le Comité central (voir la résolution du 19 octobre 1933, Cahiers 1933, p. 602), en recommandant au Gouvernement français d'« accepter toutes conversations, de se prêter à toutes négociations », y mettait, comme M. Viénot, cette condition : « sans diminuer l'autorité supérieure de la Société des Nations qui reste, en dépit de ses défaillances, l'espoir des peuples ».

TOUS LES LIGUEURS DOIVENT LIRE  
ET FAIRE LIRE LE

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, ÉMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGHÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HÉROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOLES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix : 6 francs

# ALLEMAGNE 1934

Par René GEORGES-ÉTIENNE

Avec un groupe de jeunes Français, je viens de rencontrer à Berlin les représentants de la jeunesse allemande, jeunesse hitlérienne, bien entendu, car dans un Etat « totalitaire », on ne saurait tolérer d'autres réunions...

Je n'entends pas rendre compte, ici, de cette prise de contact à laquelle la Ligue est restée complètement étrangère, mais seulement faire part aux lecteurs des *Cahiers* des impressions que je remporte de ce voyage en Allemagne hitlérienne.

Interlocuteurs français et allemands ayant parlé en toute liberté, et, je crois, en toute franchise, cette rencontre fut pour chacun fertile en enseignements.

Notre impression générale est qu'il est évidemment impossible, pour nous Français, de nous entendre sur le terrain idéologique avec les jeunes. Allemands, qu'il est également très difficile de s'accorder sur les problèmes politiques, mais qu'en matière économique, le mouvement national socialiste mérite d'être mieux compris et mieux étudié.

## Problèmes idéologiques

C'est avec raison que la *Frankfurter Zeitung*, rendant compte de cette rencontre, a pu écrire que, sur les problèmes idéologiques, aucun rapprochement n'avait pu se faire entre les deux jeunessees.

A la base même — sur la notion de patrie — l'accord s'avère impossible.

Notre concept de la nation repose essentiellement sur la *volonté* d'appartenir à une patrie déterminée, sur ce que Renan appelait « la fraternité des citoyens », sans distinction de race et de religion, formée par les joies et les souffrances vécues en commun.

La conception hitlérienne est toute différente : elle repose sur la théorie de la race et la mystique du sang.

Sans doute est-il inutile d'aller à Berlin pour connaître l'idéologie hitlérienne ; mais ce n'est qu'en s'y rendant qu'on peut imaginer son extrême intensité. Il est difficile de trouver des termes exprimant assez fortement la complète absence d'esprit critique avec laquelle sont reprises et développées par les jeunes hitlériens les théories d'un Gobineau sur l'inégalité des races humaines pour en déduire la supériorité de la race aryenne.

C'est ainsi que l'un des reproches le plus souvent adressés à la France, c'est d'avoir trop largement ouvert ses portes à la race noire et d'avoir accordé à certains hommes de couleur des droits égaux aux citoyens de race blanche. Dans le même esprit, ce qui, lors de l'occupation de la Ruhr, apparut aux Allemands comme le plus vexatoire, ce fut la présence de soldats noirs dans l'armée française...

Les théories raciales ont d'autant plus de prise que le niveau intellectuel des jeunes hitlériens — même universitaires — n'est généralement pas très élevé. Le parti manifeste d'ailleurs un mépris très vif pour les intellectuels, qu'il considère comme incapables d'agir. Les jeunes hitlériens reconnaissent assez volontiers la supériorité intellectuelle des socialistes et juifs émigrés, ou emprisonnés, mais leur reprochent précisément de n'avoir su s'adresser qu'à la raison et jamais au cœur. Aussi le sentiment « anti-intellectuel » est-il presque érigé en principe. « *Nous avons trop de savants, ce que nous voulons, ce sont des hommes d'action* », me répondait avec vivacité un de ces jeunes hommes auxquels je parlais d'Einstein et des autres savants allemands aujourd'hui en exil...

N'en concluez pas que la littérature allemande est morte. En effet, sur le plan cultural, la théorie raciale se traduit par la volonté de mettre en valeur les littératures des diverses régions allemandes... et, surtout, de développer celles des populations germaniques aujourd'hui hors des frontières.

Sur le plan de la politique interne, la notion de la race, du « *Volkestum* », s'allie à celle de la « *Kameradschaft* » — dont je parlerai plus loin — pour fonder la conception hitlérienne de l'Etat.

Selon l'hitlérisme, le parti et l'Etat doivent se confondre : la communauté nationale que réunit le « *Volkestum* » germanique ne doit être composée que de citoyens travaillant pour l'intérêt de cette communauté ; par conséquent, doivent en être d'office éliminés tous ceux qui n'entrent pas dans le « *Volkestum* » et tous ceux qui n'ont pas en vue l'entraide entre les diverses classes sociales pour le bien de la communauté nationale. C'est en ce sens que l'Etat est « totalitaire » et voilà pourquoi il n'admettra d'autre parti que le national-socialisme.

Cela montre assez l'opposition absolue entre les conceptions hitlériennes et notre idéal démocratique de liberté politique, d'indépendance de pensée et d'autonomie de l'action.

Il faut toutefois préciser que la jeunesse allemande ne s'oppose pas au régime démocratique par mépris de la liberté, mais simplement parce qu'elle croit que, pour les masses populaires, la véritable liberté consiste à pouvoir travailler et vivre. C'est là qu'apparaît le plus nettement l'influence profonde exercée sur l'esprit de la jeunesse allemande par les dix années de misère et de privations qu'elle vient de traverser. « *La démocratie en Allemagne s'est révélée incapable de nous faire vivre, nous nous sentirons beaucoup plus libres dans un régime où nous aurons du travail et du pain* » : telle est l'exclamation maintes fois répétée.

Et lorsque nous parlons de liberté de la presse, la jeunesse hitlérienne nous réplique : « *Le public est-il plus trompé par une presse qu'il sait censurée par l'Etat que par une presse qu'il croit libre, mais qui est, presque tout entière, sous la domination occulte des puissances économiques ?* »

Reconnaissons que les tares de la démocratie sont aujourd'hui telles qu'elles offrent aux partisans des régimes d'autorité des arguments qui, *apparemment*, ne sont pas sans valeur ! Et... pourquoi faut-il que le jour même où nous débarquons à Berlin, pour opposer les vertus de la démocratie au gouvernement fasciste, éclate, dans toute sa gravité, l'affaire Stavisky, qui met si vivement à nu la plupart des tares de notre *actuelle* démocratie ?

Sans doute, l'erreur fondamentale des jeunes hitlériens est de confondre ces caricatures de démocratie avec la vraie démocratie ; mais nous avons, quant à nous, senti une fois de plus que la leçon qu'il faut tirer du jaillissement des régimes d'autorité autour de la France, c'est l'impérieuse et urgente nécessité de rajeunir et réformer notre démocratie.

### Problèmes politiques

Sur le plan politique, la première divergence entre les Allemands et nous réside dans la façon même dont nous concevons l'organisation de la paix.

Nous avons une conception essentiellement juridique : nous entrevoyons un édifice solide et complet reposant sur trois fondements : désarmement, arbitrage et revision des traités. Notre conception, claire pour nos esprits de juristes et de cartésiens, est, il faut le reconnaître, singulièrement complexe pour l'esprit empirique des Allemands. Nous sommes un peuple de sculpteurs et notre cerveau se plaît à modeler de belles constructions aux contours bien arrêtés ; les Allemands, qui sont plutôt un peuple de musiciens, sont toujours un peu éfrayés par nos vues d'ensemble qu'ils ne réussissent pas à bien saisir. Et cela explique beaucoup des difficultés que nous éprouvons à faire comprendre au delà du Rhin, notre conception de la paix.

J'ai tenté, cependant, de le faire. Mais sur deux points précis, il m'est apparu que nous ne parlions plus du tout le même langage : sur la Société des Nations et sur le désarmement.

Les Allemands n'ont plus confiance en la Société des Nations. Constatant que le Pacte est inclus dans chacun des traités de paix, ils en concluent que la S. D. N. est une machine à conserver les traités. D'autre part, ils se révoltent à l'idée que Haïti ou la Suisse ont autant de poids que la France ou l'Allemagne dans les décisions de l'Assemblée. Enfin, leur idéologie autoritaire s'accommode mal de cette institution de collaboration internationale qui ressemble — si peu pourtant ! — à un Parlement.

Nous avons essayé de montrer à nos interlocuteurs allemands que si, en effet, des réformes doivent être apportées à la S.D.N., il est indispensable, pour la paix du monde, de maintenir le

principe de l'institution genevoise seule capable d'éviter le retour aux errements de la politique des alliances et de l'équilibre. Je ne crois pas que nous les ayons convaincus et il me paraît absolument illusoire d'escompter un retour prochain de l'Allemagne à Genève.

Quant à nos conversations sur le désarmement elles m'ont confirmé cette impression que le vrai désir de l'Allemagne, c'est, aujourd'hui, d'obtenir son propre réarmement qu'elle préfère au désarmement des autres nations. De toutes nos forces nous avons essayé de montrer les dangers d'une telle attitude en soulignant qu'elle fait admirablement le jeu des nationalistes français et des marchands de canons des deux pays. Mais ce fut en vain...

Les raisons de la préférence allemande pour le réarmement sont multiples : atermoiements de la Conférence du désarmement, mauvaise volonté de la France qui s'est trop souvent enfermée dans une attitude purement négative. Mais le motif déterminant paraît être la crainte qu'éprouvent les Allemands d'une attaque de la Russie ; si invraisemblable que cela soit, cette crainte est si profondément ancrée dans l'esprit des Allemands qu'elle peut être considérée comme un des facteurs essentiels de la politique extérieure du Reich.

C'est dans le même esprit qu'on serait certainement très heureux à Berlin d'aboutir à un accord franco-allemand allant aussi loin que possible, voire à une alliance militaire entre l'Allemagne et la France...

### Problèmes économiques

Au point de vue économique, l'impression dominante est l'opposition fondamentale entre la jeune génération allemande et la génération représentative de la haute industrie et du capitalisme.

L'unité de pensée de la jeunesse hitlérienne est frappante. Elle s'est réalisée sur un « socialisme » très large — très romantique, aussi — et qui ne ressemble en rien aux conceptions traditionnelles du socialisme : c'est une volonté commune d'entraide sociale et une aspiration générale vers un régime économique égalitaire. Il s'agit d'une mystique bien plus que d'une doctrine. Elle se résume dans le mot *Kameradschaft* qui revient, tel un leit-motiv, dans les discours prononcés sur les sujets les plus différents, dans les chants et dans les poésies récitées en commun.

C'est dans la *Kameradschaft* que la jeunesse est persuadée de trouver la perspective d'un avenir meilleur ; c'est aussi par la *Kameradschaft* qu'elle explique le port de l'uniforme égalitaire, les marches et les exercices qui réunissent tous les citoyens en une activité commune.

La jeunesse hitlérienne est profondément convaincue qu'une véritable rénovation s'est produite en Allemagne. Elle l'affirme avec des accents de sincérité qui ne trompent pas. Après les années de privation et de misère, sans que, d'ailleurs, sa situation matérielle se soit déjà sérieusement améliorée, la jeunesse est pleine d'optimisme et de foi.

Ce n'est pas qu'elle ignore les difficultés qu'elle

rencontrera dans la réalisation de ses aspirations : elle sait qu'elle va se heurter aux capitalistes, que la lutte sera dure, mais elle a, sans conteste, la farouche volonté de les abattre.

Les jeunes hommes que nous avons vus se rendent parfaitement compte que les cadres de la nation allemande, telle qu'ils la désirent, restent encore à forger de toutes pièces : il est juste de dire qu'ils s'y emploient fiévreusement, mais méthodiquement, et qu'ils préparent au national-socialisme les techniciens qui lui manquent. Visitez la « Maison de la Jeunesse Hitlérienne » de Berlin et vous serez édifié...

Mais les capitalistes allemands, eux aussi, plaçant leurs espoirs en Hitler...

Quelle meilleure sécurité pour le capitalisme que ce chef à poigne qui maîtrise les syndicats ouvriers et les intègre dans l'Etat « totalitaire » ? Quoi de plus beau que la *Kameradschaft* ? Songez donc, me disait M. von Raumer, ancien ministre du Trésor et de l'Economie nationale du Reich, un des magnats de l'industrie allemande, que, pour diminuer le chômage, on a pu restreindre les salaires des ouvriers qui travaillent : ainsi, grâce à la *Kameradschaft* ce sont les ouvriers seuls qui ont fait les frais de cette étrange politique du chômage ! Et puis, les hommes aujourd'hui au pouvoir — qui, au fond, sont beaucoup moins les doctrinaires du national-socialisme, tel Gottfried Feder, que des individualités choisies, hors du parti, en raison de leurs capacités techniques — ne donnent-ils pas en ce moment même de nouveaux gages à la grosse industrie et à la haute finance ?

Rien n'est plus typique que l'abandon récent par l'Etat du pouvoir important que lui avait conféré, sur l'industrie de l'acier, l'achat d'un gros paquet d'actions à un capitaliste en déconfiture à l'époque de Brüning. De même il semble que le gouvernement se dispose à abandonner le contrôle des banques que Brüning avait réussi à instituer...

Aussi est-ce de bon cœur que les capitalistes acquittent leurs cotisations « volontaires » aux caisses de chômage, et subviennent à l'entretien des milices qui les ont préservés du communisme. Le riche bourgeois, propriétaire d'un bel immeuble, rencontre son concierge au parti ou à la S.A. dans le même uniforme que lui, converse avec lui d'égal à égal, accomplit avec lui le travail en commun..., mais pense, en lui-même, qu'après avoir donné cette satisfaction aux aspirations égalitaires de son concierge, il peut conserver son immeuble en toute tranquillité.

Tel est le jeu. Les partenaires savent qu'ils utilisent des cartes truquées et chacun veut tricher.

Qui sera dupe ?

Il est difficile de le prédire car, entre les deux générations, il y a le Führer. Pour qui travaille-t-il ? Pour les jeunes qu'il aime parce que, au fond, ils représentent le peuple dont il est lui-même issu, parce que ce sont ses disciples et, enfin, parce qu'ils sont la force de l'avenir..., ou pour les capitalistes, qu'il doit détester cordialement, car ils choquent ses sentiments de plébéien, mais qui lui ont

permis d'accéder au pouvoir et de s'y maintenir en lui apportant les concours techniques et financiers nécessaires ?

A chacun, Hitler donne aujourd'hui de partielles satisfactions : aussi ne cherchez pas dans sa politique économique une consigne générale. Seul l'empirisme la dirige et cela explique toutes ses incertitudes contradictoires et simultanées.

Mais il est évident que, bientôt, tout cela ne suffira plus. La jeunesse voudra donner une suite logique à son exaltation : j'ai l'impression qu'elle est bien décidée à ne pas se laisser bernier. Alors Hitler devra choisir...

En Allemagne, la Révolution ne fait que commencer.

### France et Allemagne

Je ne veux pas terminer cet exposé de mes impressions sur l'Allemagne 1934 sans tenter de répondre à la question si souvent posée : quels sont les véritables sentiments de l'Allemagne à l'égard de la France ?

Evidemment, ici encore, on est un peu dérouteré en présence de tant de contradictions. Nous l'avons dit à nos interlocuteurs allemands en leur rappelant les extraits de *Mein Kampf*, publiés ici-même par notre ami Emile Kahn...

Pourtant une première remarque s'impose : aucun différend spécifiquement franco-allemand ne subsiste aujourd'hui. Après la question de la Rhénanie celle des réparations a disparu et, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, les Allemands ne cessent de répéter que pour eux la question est définitivement réglée.

Il s'est même produit un phénomène assez curieux : la jeunesse allemande s'est convaincue que son pays n'a pas « perdu » la guerre..., ce sont « les traîtres » (entendez les socialistes, démocrates, juifs, etc.) qui l'ont perdue, mais l'honneur national étant sauf, l'idée d'une revanche paraît absolument bannie.

Au surplus, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, l'Allemagne paraît disposée à aller aussi loin que possible dans la voie d'une entente avec la France.

Je sais bien que ces heureuses dispositions viennent peut-être plus de la raison que du cœur ; mais nous aurions bien tort de ne pas essayer de les mettre à profit pour tenter de rapprocher les points de vue français et allemand, tout en restant fidèles à nos méthodes de collaboration internationale.

Efforçons-nous à Genève de démontrer à l'Allemagne que, contrairement à ses préventions, le désarmement général peut devenir une réalité immédiate ; efforçons-nous aussi de prendre dès maintenant toutes les initiatives nécessaires à la mise en mouvement de l'article 19 du pacte de la Société des Nations : alors les préjugés de certains peuples contre la Société des Nations pourront disparaître et les ajustements nécessaires pourront être apportés aux traités de 1919.

Si la France sait rompre avec son éternelle politique du quart d'heure de retard, elle peut encore sauver la paix mondiale.

René GEORGES-ETIENNE.

## Une lettre de Romain Rolland

*Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :*

Villeneuve (Vaud), villa Olga,  
3 février 1934.

Cher Monsieur,

Je lis dans le dernier numéro des *Cahiers des Droits de l'Homme* (20-25 janvier 1934), page 37, une citation que M. André Berthet a faite d'une lettre de moi.

J'ai le regret de dire que cette citation, tronquée de son contexte, donne de ma pensée une impression tout à fait opposée à celle de ma lettre, quand on la lit dans son entier.

A s'en tenir aux lignes citées, il semblerait que je sois détaché du combat contre les fascismes, et que je m'en retire, « au-dessus de la mêlée »...

Or, ces lignes sont précédées immédiatement de cette déclaration formelle :

« ...Je n'admets point qu'on se retire du combat. »

Et elles sont suivies d'un appel à toutes les forces révolutionnaires contre les fascismes. Si « le combat, ce n'est point sur le terrain nationaliste que je le livre », c'est pour en livrer un plus efficace et plus à fond « sur le plan international ».

Je regrette que M. André Berthet ait négligé de le faire savoir.

Ci-joint copie du texte de ma lettre du 16 décembre à M. Berthet. J'en ai retranché seulement les premières lignes, qui renvoient, pour mieux connaître ma pensée, à divers articles que j'ai publiés et à mes derniers volumes de *L'Âme Enchantée*.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments dévoués.

ROMAIN ROLLAND.

*Voici le texte de Romain Rolland, auquel il fait allusion dans sa lettre :*

Villeneuve (Vaud), villa Olga,  
16 décembre 1933.

Cher André Berthet,

...Je n'ai jamais conçu la « non-violence » que comme la plus intrépide des « non-acceptations » de l'esprit. J'oppose la mienne à toutes les forces menaçantes du fascisme, qui sont suspendues actuellement sur le monde. Je n'admets point qu'on se retire du combat.

Ce combat, ce n'est point sur le terrain nationaliste que je le livre. J'ai dépassé, depuis long-

temps, l'étape des nations ; et sur ce plan, il n'est point de solution : c'est la mêlée éternelle des orgueils de peuples, de races, ou de civilisations ; elle n'aboutit qu'à la mutuelle destruction. C'est au-dessus de cette mêlée que je me suis tenu en 1914, et que je me tiendrai, jusqu'à ma mort.

Le vrai combat, le seul qui soit fécond et nécessaire, c'est sur le plan international qu'il doit se livrer. Je participe à tous les efforts, à tous les espoirs, à toutes les souffrances de ceux qui travaillent à renverser le vieux monde capitaliste et impérialiste, avec son armature de préjugés nationaux, moraux et sociaux — pour édifier un ordre nouveau. Je donne la main à la Révolution prolétarienne, où qu'elle travaille, où qu'elle combatte, dans le monde. Et, comme je l'ai répété obstinément, au Congrès d'Amsterdam et à celui des Combattants de la Paix, j'appelle à s'allier pour ce combat d'où dépendent les destins de l'humanité, toutes les forces et de la non-violence et de la violence organisées.

Contre le fascisme en Allemagne et en Italie, je soutiendrai toujours la Révolution allemande et italienne, de même que, si le fascisme voulait s'implanter en France, je me joindrais, dans la mesure de mes forces, aux forces révolutionnaires. Ce n'est que par le bloc de toutes les forces révolutionnaires (et j'y comprends les forces organisées de la non-violence, grèves générales, etc., comme l'armée du prolétariat avec ses alliés intellectuels) qu'on pourra opposer une digue efficace à la poussée du fascisme et le refouler.

J'honore les objecteurs de conscience individuels qui, au sacrifice de leur vie, donnent l'exemple du refus héroïque à l'injustice. Mais si leur exemple, si leur martyre peut féconder l'avenir, pour le présent ils ne sauvent que leur conscience : ce n'est pas assez ! Il faut sauver aussi les autres, les milliers d'autres, il faut sauver vos frères et vos fils, que la plus brutale, la plus sauvage des réactions asservirait peut-être pour des siècles. Car il ne faut pas vous y tromper, vous êtes en ce moment, vous et vos fils, sous le talon levé — « *Le Talon de Fer* » — (relisez la prophétique *Anticipation* de Jack London !).

Résistants de toutes les formations d'esprit et de partis (je dirais presque : de toutes les « confessions »), résistants à la Réaction, non-violents et violents, organisez-vous !

Romain ROLLAND.

*Les circonstances donnent à ce texte une signification et une portée singulières.*

*La Ligue, fidèle à elle-même, se trouve d'accord avec Romain Rolland pour la résistance à la réaction.*

# BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

## L'AFFAIRE STAVISKY

POUR LA PLEINE LUMIERE  
ET POUR LA DEFENSE DES LIBERTES  
REPUBLICAINES

Le Comité central,

Considérant que la présence à la tête de la Préfecture de Police d'un fonctionnaire mêlé à l'affaire Stavisky empêche que la pleine lumière soit faite sur cette affaire ;

Considérant que le Préfet de Police a livré la rue non à des citoyens soucieux de pleine justice, mais à des factieux dressés contre les libertés ;

Estime que la présence de M. Chiappe à la tête de la Préfecture de Police est à la fois un obstacle à la pleine lumière sur le scandale Stavisky et un danger pour les libertés républicaines.

(1<sup>er</sup> février 1934.)

## A NOS SECTIONS

### CONGRES DE 1934

Dans sa réunion du 1<sup>er</sup> février, le Comité central a enregistré les propositions qu'il a reçues des Sections et Fédérations, en ce qui concerne l'ordre du jour du Congrès.

A la date statutaire du 20 janvier, la majorité s'est prononcée pour les deux questions suivantes :

1<sup>o</sup> *L'adaptation ou la faillite de l'Etat démocratique et la lutte contre le fascisme ;*

2<sup>o</sup> *Revision de l'article 6 des statuts.*

La liste des candidats pour le renouvellement du Comité central sera définitivement arrêté le 15 février et portée dans les jours suivants à la connaissance de toutes les Sections.

### UN NOUVEAU TRACT

La lutte contre les Puissances d'argent  
pour la défense de la Démocratie et de la Paix  
(Résolution du Congrès d'Amiens)

LE DEMANDER DANS NOS BUREAUX

## COMITE CENTRAL

### EXTRAITS

Séance du 18 janvier 1934

#### COMITE

Présidence de M. VICTOR BASCH

*Etaient présents :* MM. Victor Basch, président ; Guernut, Hérold, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Mmes Odette René-Bloch et Suzanne Collette ; MM. Ancelle, Barthélemy, Bayet, Bourdon, Caillaud, Challaye, Chenevier, Corcos, Damaye, Demons, Gombault, Guerry, Kayser, Moutet, Perdon, Pioch, Prudhommeau, Rouques, Viollette.

*Excusés :* MM. Langevin, Roger Picard, Sicard de Planzoles, Chabrun ; Mme Dubost ; MM. Baylet, Bergery, Besnard, Bouilly, Bozzi, Buisson, Brunschvicg, Delaisi, Grumbach, Guental, Hadamard, Hersant, Joint, Lacoste, Lafont, Milhaud, Philip, Ramadier, Renaudel, Terrier.

**Procès-verbal (Adoption).** — Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 décembre, M. Barthélemy proteste contre la note : « Nous avons demandé à M. Barthélemy le texte authentique de ses citations afin de le publier ici ; il ne nous a pas été possible de l'obtenir » (p. 43).

Sollicité de communiquer au Secrétariat général les extraits des articles de M. Victor Basch, qu'il avait lus en séance, M. Barthélemy a répondu par la lettre suivante :

Le 12 janvier 1934.

Mon cher Secrétaire général,

Voici les renseignements que vous m'avez demandés téléphoniquement, à 18 heures, pour le compte rendu de la séance du 21 décembre dernier.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1933, c'est bien en tant que Président de la Ligue des Droits de l'Homme que, dans la *Volonté*, revenant sur l'idée qui lui est chère « ajustement et non pas revision des traités », M. Victor Basch s'empresse d'atténuer la portée de l'article d'Armand Charpentier paru la veille, également dans la *Volonté*, article commentant les décisions du Congrès de Paris et intitulé de façon imagée : « Nous avons brûlé le Traité de Versailles. »

Le 8 janvier, notre Président continue d'affirmer publiquement que la police internationale est indispensable, qu'elle est « la seule méthode pour supprimer les armées nationales ». Ne devrait-il pas être tenu à plus de réserve, puisque cette thèse vient d'être « victorieusement combattue » au Congrès, ainsi qu'il l'indique lui-même ?

Le 15 janvier, c'est le fameux article : « Je vote pour Paul-Bancour », dans lequel, pour donner poids à ce qu'il écrit dans la *Volonté*, M. Victor Basch précise bien qu'il est le « porte-parole de la Ligue des Droits de l'Homme ».

Le 22 janvier, notre Président interroge : « La France doit-elle pousser l'abnégation jusqu'au point de supporter d'incessantes provocations et d'humiliants outrages, de tendre le dos et de proclamer avec Martine « qu'il lui plaît d'être battue » ?

Le 29 janvier, M. Victor Basch, commençant ainsi son article dominical : « Lorsque, hier soir, notre ami, Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, me téléphona que Guilbeaux venait d'être acquitté à l'unanimité », montre que c'est toujours en tant que porte-parole de la Ligue des Droits de l'Homme, qu'il écrit dans la *Volonté*. Et il déclare dans son article du jour : « ... Nous avons donc été pacifistes toujours, mais, pendant la guerre, nous avons accepté le fait de la guerre. »

D'ailleurs, le 31 janvier, c'est la Rédaction même de la *Volonté* qui prend le soin d'annoncer en tête de l'article

« L'enjeu », l'opinion hautement indépendante de V. Basch, « Président de la Ligue des Droits de l'Homme » : le parti socialiste doit « saisir la main tendue (de Daladier) et participer au Gouvernement ».

« Veuillez croire, mon cher collègue, à mes sentiments les meilleurs. »

BARTHELEMY.

M. *Emile Kahn* précise qu'il n'a pas demandé à M. Barthelemy ces commentaires interprétatifs (qui lui sont, en effet, parvenus), mais des textes authentiques. Il a semblé à la plupart des membres du Comité présents à la séance que les articles lus par M. Barthelemy étaient en désaccord avec la thèse qu'il soutenait. Il paraissait utile que ces documents figurassent au procès-verbal, afin de permettre à tous les ligueurs de se faire une opinion. Il est regrettable que M. Barthelemy n'en ait pas fourni le texte.

M. *Victor Basch* déclare qu'il n'a à rendre compte de ses articles ni au Comité central en général, ni à M. Barthelemy en particulier. Il écrit ce qu'il croit devoir écrire et n'a à en répondre que devant sa conscience. Cependant, puisqu'il a été mis en cause à propos de certains de ces articles, il tient à dissiper toute équivoque. M. Barthelemy a affirmé que M. Basch avait, en sa qualité de président de la Ligue, soutenu dans tous ses articles de janvier 1933, la thèse de la police internationale que le Congrès n'avait pas acceptée. Cela aurait été le droit de M. Basch, un droit que tous les membres du Comité central, qui écrivent dans les journaux, revendiquent et pratiquent. Par exemple, notre ami Chailley ne s'est jamais laissé empêcher par des votes de Congrès ou de Comité central d'écrire, sous sa signature, ce qu'il estime être la vérité.

Mais l'allégation de M. Barthelemy est contraire à la vérité.

Voici mes articles de janvier :

1<sup>er</sup> janvier, *Le Problème autrichien* : Pas un mot de la police internationale.

8 janvier, *Berlin, Tokio, Washington* :

« Je me suis demandé, en réfléchissant sur l'agression japonaise, si, au cas où la Société des Nations aurait disposé d'une police internationale, munie d'un armement naval et surtout aéronautique supérieur à celui de toutes les Nations, le Japon eût osé perpétrer son forfait. »

« Je connais bien tous les arguments qu'on peut opposer à la création et à l'organisation d'une police internationale. Je les connais d'autant mieux que moi-même je les ai fait valoir lors du Congrès de la Paix qui, en 1924, a siégé à Berlin. Mais je suis arrivé à la conviction souvent exprimée par moi dans ce journal que, dans l'état actuel du monde, la seule méthode pour supprimer les armées nationales est la création d'une police internationale. Sans elle, il me paraît impossible que la Conférence du désarmement aboutisse à un résultat vraiment sérieux. »

« Je détie à nos amis du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont victorieusement combattu l'idée de cette police, l'article que vient de publier le général de Seeckt dans les *Berliner Monatshefte*, contre le projet français d'une milice internationale. L'ancien chef de la Reichswehr y montre, avec une force irrésistible, que le véritable esprit de guerre ne saurait animer une telle milice, et c'est pour cela qu'il la condamne. Et c'est pour cela même que, malgré toutes les difficultés qu'en offrirait la réalisation, nous continuons à la croire indispensable. »

C'est là le seul article où j'aie fait allusion à la police internationale, en rappelant que le Congrès n'en avait pas accepté l'idée.

15 janvier, *Je vote pour Paul-Boncour* :

« Porte-parole de la Ligue des Droits de l'Homme, je ne vise, comme tous les militants de la Ligue, qu'à la réalisation de la justice, de la justice économique et fiscale, comme de toutes les autres. »

C'est le seul article où j'aie parlé comme président de la Ligue, mais non pour prôner la police internationale, mais pour dire que, comme tous les ligueurs, je visais à la réalisation de la justice, économique et fiscale, comme de toutes les autres.

22 janvier, *Il me plaît d'être battu* : pas un mot de la police internationale.

29 janvier, *Vive la France* (l'Affaire Guilbeaux) : pas un mot de la police internationale.

31 janvier, *L'Enjeu* : pas un mot de la police internationale.

Depuis le 8 janvier 1933, par un scrupule à la vérité excessif, je n'ai plus ni dans mes discours ni dans mes écrits, préconisé la police internationale.

Je laisse au Comité central le soin de juger l'attitude de M. Barthelemy qui, non seulement s'est permis de me demander compte de mes articles qui ne le regardaient pas, mais qui, en alléguant que je m'étais servi de ma qualité de Président pour plaider pour la police internationale, alors que je ne l'avais invoquée que pour rappeler que la Ligue défendait la justice, a commis un véritable faux.

M. *Barthelemy* demande que sa lettre et la réponse de M. *Victor Basch* soient publiées.

M. *Félicien Chailley* propose de revenir à l'usage ancien et demande que le procès-verbal soit communiqué dès sa rédaction à tous les membres du Comité qui ont pris la parole.

M. *Emile Kahn* demande le renvoi de cette proposition à la prochaine séance. Elle ne figure pas à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est adopté à l'unanimité, moins une voix. M. *Chailley* vote contre.

\*\*\*

**Bureau** (Renouvellement du). — Il est procédé au scrutin pour le renouvellement du Bureau dont les pouvoirs viennent à expiration le 31 janvier. (*Cahiers* 1933, p. 177.)

Le vote par correspondance étant admis, le scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 46; majorité absolue : 24.

Président : M. V. Basch, 41 voix, élu ;

M. Sicaud de Plauzoles, 1 voix ; M. Bayet, 1 voix.

Vice-présidents : MM. Guernut, 40 voix, élu; Héroid, 40 voix, élu; Langevin, 40 voix, élu; Picard, 38 voix, élu ; Sicaud de Plauzoles, 31 voix, élu.

MM. Bourdon, 1 voix; Bayet, 11 voix; Chailley 4 voix ; Chenevier, 1 voix ; Mlle Collette, 1 voix ; MM. Grumbach, 1 voix ; Moutet, 1 voix ; Viollette, 1 voix.

Secrétaire général : M. Emile Kahn, 39 voix, élu ;

MM. Kayser, 1 voix ; M. Barthelemy, 1 voix.

Treasorier général : M. César Chabrun, 42<sup>es</sup> voix, élu.

**Von Gerlach** (Attaque contre M.). — M. *Victor Basch* a été indigné d'un article abominable publié par M. Louis Thomas dans *Notre Temps* contre M. de Gerlach. Cet article injurieux a été triomphalement reproduit par tous les journaux hitlériens. M. de Gerlach en a été très affecté et M. *Victor Basch* propose au Comité de lui adresser à cette occasion un témoignage de sympathie.

Le Comité unanime se joint à M. *Victor Basch* pour exprimer à M. de Gerlach sa sympathie et son amitié.

**Paix-Séailles** (Diffamation envers la mémoire de). — Le 12 janvier dernier, à la tribune de la Chambre, M. André Tardieu, répondant à M. Ernest Lafont qui avait évoqué les affaires du Homs-Bagdad et de la N'Goko Sangha mettait en cause Edmund Morel, sir Roger Casement et notre collègue décédé Paix-Séailles : « Il y avait en France, déclara M. André Tardieu, un agent de ces hommes, qui s'appelait Paix-Séailles. Celui-là a été condamné par un de nos conseils de guerre, s'est ensuite associé avec un Allemand et a fini par se suicider. »

M. *Victor Basch* s'élève contre ces allégations qui constituent de la part de M. Tardieu la plus basse des vilénies :

1) Vilénie d'avoir accusé Morel, grand honnête homme, condamné pour avoir été l'adversaire de l'entrée en guerre de l'Angleterre.

2) Vilénie d'avoir accusé Paix-Séailles d'avoir été l'agent de Morel et de Casement, alors que Paix-Séail-

les était l'homme le plus désintéressé et le plus généreux et qu'il ignorait totalement sir Casement.

3. Vilenie d'avoir insulté, à l'abri de l'immunité parlementaire, la mémoire d'un mort en rappelant en de tels termes une condamnation qui n'eût rien de déshonorant. Paix-Séailles fut, en effet, condamné à un an de prison, avec sursis, pour avoir publié certains documents, en vue de provoquer l'envoi de renforts à l'armée d'Orient. On imagine sans peine que si le conseil de guerre n'avait pas été convaincu de la pureté des intentions de Paix-Séailles, il n'aurait jamais accordé de sursis.

4. Vilenie d'avoir établi un rapport entre la « condamnation » de Paix-Séailles et son suicide qui eut lieu trois ans après et qui a été causé par le jugement du Tribunal de Commerce, lui refusant le règlement transactionnel dont ce même Tribunal venait d'accorder le bénéfice à Galmas, qui avait ruiné notre ami.

La vérité, c'est que Paix-Séailles a publié une brochure retentissante sur l'affaire du Homs-Bagdad, que M. Tardieu ne la lui a jamais pardonnée et qu'il a cherché à se venger en le mettant en cause.

La Ligue ne peut laisser passer cette attaque contre un mort. Mme Paix-Séailles exigera des journaux qui ont reproduit les paroles de M. Tardieu l'insertion d'une rectification.

Quant à la Ligue elle consacrera un prochain numéro des *Cahiers* aux agissements de M. Tardieu dans les affaires de la N'Goko-Sangha et du Homs-Bagdad.

M. Challaige indique qu'un article de mise au point paraîtra dans un prochain numéro de la *Révolution Proletarienne*.

M. Guernut tient à dire qu'à la séance de la Chambre où ces accusations ont été formulées, il s'est levé pour protester, mais il a été empêché de prendre la parole par le Président.

M. Corcos estime qu'un procès en insertion forcée est perdu d'avance. Les paroles prononcées à la tribune du Parlement et rapportées de bonne foi, ne peuvent faire l'objet d'aucune action en insertion de réponse. Un parlementaire aurait pu, le lendemain, demander à la Chambre la parole sur le procès-verbal et faire une rectification qui forcément serait verbale. C'était le seul moyen.

M. Guernut rappelle que le Groupe parlementaire a déposé une proposition de loi ouvrant le droit de réponse aux particuliers mis en cause à la tribune du Parlement.

M. Corcos demande que les propositions déposées par le Groupe parlementaire de la Ligue soient publiées dans un numéro des *Cahiers* qui en constituerait en quelque sorte le bilan.

\*\*\*

Ruegg (Affaire). — La Ligue avait été sollicitée de s'associer aux démarches entreprises par le Comité de défense des Prisonniers politiques en faveur de Gertrude Ruegg, incarcérée à Nankin, qui faisait la grève de la faim et dont la vie était en danger.

Le Bureau n'a pas cru devoir se joindre à la délégation envoyée à l'Ambassade de Chine par diverses associations, mais il a adressé à l'Ambassadeur la lettre suivante :

« 11 janvier.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur les faits suivants :

« En juin 1931, M. Paul Ruegg et sa femme Gertrud Ruegg, citoyens suisses, étaient arrêtés à Changhaï. Ils ont été emprisonnés à Nankin et un procès leur a été intenté pour haute trahison et active communiste. M. et Mme Ruegg ont été condamnés à la peine de mort par un tribunal d'exception : cette peine a été commuée ensuite en celle de la réclusion perpétuelle.

« Nous apprenons aujourd'hui que Mme Ruegg, malade, affaiblie par la grève de la faim, est dans un état d'épuisement inquiétant. Une issue fatale serait à craindre si sa libération n'est pas prescrite d'urgence.

« Nous vous prions vivement d'examiner avec la plus grande bienveillance la situation de cette détenue. Vous n'ignorez pas que son état émeut, à juste titre, l'opinion, que sa mise en liberté a été instamment demandée à votre Gouvernement.

« Nous sommes persuadés que, vous rendant à toutes les considérations d'humanité qui plaident en faveur de cette libération, vous ne manquerez pas de saisir d'urgence les autorités compétentes, d'une proposition de grâce en faveur de Mme Ruegg et de libération immédiate.

« Nous vous aurions gratitude, au surplus, de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention. »

Paul et Gertrude Ruegg ont été transférés à l'hôpital,

\*\*\*

Affaire Stavisky. — M. Basch : Dès qu'a éclaté le scandale Stavisky, j'ai été ému et révolté et j'ai pris sur moi d'adresser à la Presse au nom de la Ligue, le communiqué suivant :

« La Ligue exige toute la lumière et les sanctions inadmissibles.

« La Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue et révoltée par le scandale Stavisky-Tissier, venant après ceux de l'Aéropostale, de la Banque de Bâle et de tant d'autres sur lesquels la lumière n'a pas été faite, et dont les responsables n'ont pas été châtiés comme la justice l'exigeait,

« Constate avec indignation l'indulgence témoignée aux hommes qui écumant l'épargne publique et appauvrissent le pays par ceux-là mêmes qui accablent de leur sévérité le corps des fonctionnaires, armature de la République, et prétendent lui faire supporter la part la plus lourde dans les difficultés de notre trésorerie.

« S'efforce de la tolérance dont a bénéficié un étranger suspect alors qu'on frappe trop souvent d'expulsion des réfugiés politiques infiniment plus honorables.

« Demande au Gouvernement de procéder à une enquête totale et impartiale sur toute l'affaire, de ne se laisser arrêter par aucune considération de personnes ou de partis, afin d'appeler toutes les rigueurs de la loi sur les coupables. » (*Cahiers* 1934, p. 13.)

L'affaire s'est déroulée comme chacun le sait. Je me suis demandé si la Ligue devait faire un meeting, une affiche. J'ai estimé que, devant le mal profond, organique, que cette affaire a révélé, les procédés ordinaires dont use la Ligue, étaient inopérants et impuissants.

Toute cette cascade de scandales : affaire Hanau, affaire André Vincent, affaire de la Banque de Bâle, affaire de l'Aéropostale, et enfin ce scandale inouï d'un escroc qui, ayant subi deux condamnations et étant sous le coup d'une troisième, avait un passeport et une carte d'électeur, qui était interdit de jeux et possédait, cependant, une carte de la Sûreté générale, qui avait pu obtenir dans la même affaire 19 remises successives ; les complicités et les faiblesses qui ont rendu possible ce scandale et qui plongent si loin dans le personnel politique, la presse et l'administration, tout cela décèle une immoralité si profonde, que nos moyens de protestation ordinaires m'ont paru pauvres, débilés et presque puérils. Comment combattre cette immoralité ? Devions-nous nous contenter d'organiser un grand meeting ? Nous aurions assurément beaucoup de monde, mais quel en eût été l'effet pratique ? Fallait-il faire une affiche ? Cela aussi serait bien insuffisant. La vérité est que nous assistons à une fin de régime économique, que toutes les affaires que j'ai rappelées sont comme les convulsions du capitalisme expirant et que, seule, une transformation radicale, transformation du régime économique et redressement moral, seule, une révolution dans les choses et dans les hommes, serait capable de balayer tous les miasmes dont nous sommes empoisonnés. Il est impossible que cela continue. Nous sommes recrus de dégoût. Comment espérer que la justice fera toute la lumière, alors qu'elle s'est révélée complice ? Comment accepter qu'en même temps que les juges procèdent à une instruction qui s'est montrée insuffisante pour ne pas dire plus, la Sûreté générale convoque des témoins et les interroge ? Comment se fier à cette police qui, ayant mille preuves de l'indignité de Stavisky, a permis qu'il écume Banques et Compagnies d'assurances et qu'il de-

viennent l'un des rois de Paris ? Il faudrait appliquer le fer rouge à toutes les plaies qui viennent de pulser. Pouvons-nous nous fier pour cela à des hommes politiques qui, si un tout petit nombre seulement d'entre eux ont trempé dans toute cette ordure, se sont rendus coupables par la faiblesse qu'ils ont témoignée à l'égard d'individus tarés dont ils soupçonnaient les tares. Et comment, d'autre part, avoir l'air de se solidariser avec les hommes de l'Action Française qui, impudemment, exploitent ce scandale en vue de leurs fins politiques et ajoutent au désarroi de l'opinion publique par de stupides manifestations ? Nous avons, sans doute, le devoir d'alerter les honnêtes gens, et c'est ce que fera la résolution que nous allons voter tout à l'heure. Mais cela ne suffit pas. Il faut agir. Comment ? en quel sens ? question difficile à laquelle quelques-uns de nos collègues ont répondu.

Notre collègue Caillaud m'a écrit pour exprimer son étonnement que « la Ligue ne manifeste pas plus d'activité dans son organisme central, qu'elle semble sommeiller ou se résigner devant le scandale ». Il me fait part de l'inquiétude de certains ligueurs qui craignent que, « si la Ligue n'élève pas à bref délai la protestation que tous ses militants attendent du Comité », c'en soit fait de notre propagande et de nous-mêmes. Il regrette que les manifestations au cri de : « A bas les voleurs ! » aient été laissées aux Camelots du Roy et il n'a résisté qu'avec peine à l'envie de se joindre à eux. Il ajoute qu'il s'attendait à voir les murs de la France couverts d'un immense manifeste de la Ligue demandant l'épuration de la République par un Comité de Salut Public.

Le secrétaire général donne lecture des lettres de M. Gueutal et de M. Milhaud, qui n'assistent pas à la séance (1) :

M. Gueutal :

Connaissant les procédés employés par les policiers interrogeant des témoins, je demande que le Comité central

(1) Les avis suivants ne sont parvenus au Bureau qu'après la séance :

M. E. Lafont : « En ce qui concerne l'affaire Stavisky, je pense qu'il est difficile, à l'heure actuelle, après les débats parlementaires de vendredi dernier, d'exiger des mesures précises en dehors de celles qui ont été promises par le Gouvernement. Il importerait de surveiller ce que le nécessaire est exactement fait ; peut-être peut-on avoir dès maintenant quelques soupçons sur la rapidité des informations judiciaires ou administratives, mais on ne peut pas tirer de conclusions précises, ni invoquer de faits caractéristiques. Les résultats, à mon sens, ne pourront être appréciés sérieusement et impartialement que dans quelques jours ; actuellement, en dehors d'une formule générale, en quelque sorte classique, demandant que toute la lumière soit faite et toutes les responsabilités dégagées, un seul sujet me semble pouvoir être traité utilement, c'est celui de l'intervention de la police, de la Préfecture ou de la Sûreté générale, dans les enquêtes et dans l'affaire Stavisky, en particulier, le passage des témoins rue des Saussaies, avant que ceux-ci n'aillent légalement déposer devant les juges d'instruction. »

M. Bozzi : « a) J'approuve l'ordre du jour publié dans la presse :

« b) Il faut veiller à ce que justice soit faite, comme elle doit l'être, sans passion, sans faiblesse, sans complaisance ;

« c) Pour l'avenir, il faut pousser au vote rapide des lois assurant la protection de l'épargne et l'assainissement de la vie publique. Je n'ai aucune compétence technique en ces matières de finance. C'est sans doute pourquoi il y a des choses que je n'ai jamais comprises et que je ne comprendrai jamais. Je n'ai jamais compris qu'un emprunteur recevant de moi 875 fr. me signe un reçu de 1.000 fr. Je n'ai jamais compris qu'un titre de 1.000 fr. puisse être cédé, échangé, remboursé autrement qu'à sa valeur de 1.000 fr. Je n'ai jamais compris qu'un titre de 1.000 fr. puisse valoir 800 fr. à 2 heures, 820 ou 865 à 2 h. 1/2, 866 à 2 h. 35, etc. Je n'ai jamais compris qu'on puisse acheter et revendre des choses qui n'existent pas. Je n'ai jamais compris qu'une telle banque puisse « placer » telle valeur sans être intégralement et effectivement responsable, à tout instant, de la valeur placée. Je n'ai jamais compris que ne soit pas organisé le contrôle, par l'épargnant, de l'usage qui est fait de son placement.

« Telle est mon ignorance.

« C'est pourquoi je n'ai guère d'avis sur les virgules à déplacer dans des textes de lois, quels qu'ils soient, qui postulent et consacrent ces étrangetés ! Mais, ignorant sim-

plémentaire, je ne sors pas de là : 1 franc vaut 1 franc et représente 1 franc d'utilités réellement existantes. Et c'est de la loi, législateur, je ferais partir toute loi régissant la matière. Tout ce qui s'écarte de là, moi, simple et modéré, je le ferais sauter, si majestueux qu'en soit le monument d'artifice ; je le ferais sauter vigoureusement, rapidement, impitoyablement.

« Pour ce qui est de la moralisation de la vie publique, je la juge d'extrême urgence. Et c'est par le Parlement que l'œuvre doit s'accomplir. Le but est, en somme, de tuer en l'âme civique de chacun, le politicien, pour y créer, y développer, le politique. Le politique est l'homme qui se préoccupe de l'intérêt de la Cité. Le politicien est l'homme qui se sert de la politique pour la plus grande expansion de son égoïsme dominateur. Tour à tour démagogue et tyran, quand ce n'est pas l'un et l'autre à la fois. Il faudrait donc éliminer de la vie publique les politiciens ; établir des lois qui facilitent cette élimination.

« Organiser la même chasse en vue de la même élimination dans tous les corps de l'Etat, dans tous les groupements exerçant une activité sociale : Magistrature, Administration, Police, Barreau, Médecine, Journalisme, de façon à rendre « le haut du pavé » aux honnêtes gens et à faire la vie dure aux « malins ».

« Par quelles mesures positives ? Qu'on m'excuse ; je n'en ai pas dans mon tiroir. Mais il faut que la Ligue, par son Comité central, s'applique de tout le sérieux de sa haute conscience à les élaborer. Il n'y a pas une minute à perdre. »

« M. Corcos : Nous sommes tous d'accord pour penser que les procédés habituels sont puérils, en présence d'un tel scandale. Nous avons des Cahiers techniques, juridiques, qui s'adressent à des militants, nous devrions avoir une revue plus répandue, qui se vendrait partout, et qui nous donnerait du poids sur l'opinion publique. Nous ne l'avons jamais tenté.

M. Victor Basch : J'ai toujours pensé aussi que la Ligue devrait avoir un journal. Avec 40.000 abonnés, un journal quotidien peut vivre sans subventions ni publicité. Mais il nous faudrait, pour administrer ce journal, un homme d'affaires avisé ; or, si nous avons, à la Ligue, des plumes, nous n'y avons pas des hommes d'affaires.

— Tout le mal, déclare M. Georges Piach, vient du fait qu'un homme, déjà condamné, a pu obtenir 19 remises et a profité de sa liberté pour commettre des escroqueries. Qui est le coupable ? C'est le Préfet de Police. La corruption s'exerce par « La Maison des Gardiens de la Paix », créée par la mégalomanie de M. Chiappe. Le Préfet a fait de la police une clientèle, une armée de coup d'Etat.

A cette affaire s'est trouvé mêlé un homme qui est aujourd'hui arrêté et dont je suis le collaborateur depuis 19 ans. Son journal a vécu 8 ans avant de connaître Stavisky. Stavisky y est resté exactement du 15 novembre 1932 au 18 août 1933. J'ai appris, en novembre suivant, qu'une société avait été créée, mais à aucun moment, rien n'a été changé ni à la liberté des collaborateurs, ni à la ligne du journal. J'y ai toujours été entièrement libre d'exprimer toutes mes opinions. Beaucoup collaborent aux journaux en ayant un autre métier et le sens de la solidarité peut n'être pas chez eux aussi vif que chez les journalistes professionnels. Marin sur une barque qui sombre,

ple, calme et modéré, je ne sors pas de là : 1 franc vaut 1 franc et représente 1 franc d'utilités réellement existantes. Et c'est de la loi, législateur, je ferais partir toute loi régissant la matière. Tout ce qui s'écarte de là, moi, simple et modéré, je le ferais sauter, si majestueux qu'en soit le monument d'artifice ; je le ferais sauter vigoureusement, rapidement, impitoyablement.

« Pour ce qui est de la moralisation de la vie publique, je la juge d'extrême urgence. Et c'est par le Parlement que l'œuvre doit s'accomplir. Le but est, en somme, de tuer en l'âme civique de chacun, le politicien, pour y créer, y développer, le politique. Le politique est l'homme qui se préoccupe de l'intérêt de la Cité. Le politicien est l'homme qui se sert de la politique pour la plus grande expansion de son égoïsme dominateur. Tour à tour démagogue et tyran, quand ce n'est pas l'un et l'autre à la fois. Il faudrait donc éliminer de la vie publique les politiciens ; établir des lois qui facilitent cette élimination.

« Organiser la même chasse en vue de la même élimination dans tous les corps de l'Etat, dans tous les groupements exerçant une activité sociale : Magistrature, Administration, Police, Barreau, Médecine, Journalisme, de façon à rendre « le haut du pavé » aux honnêtes gens et à faire la vie dure aux « malins ».

« Par quelles mesures positives ? Qu'on m'excuse ; je n'en ai pas dans mon tiroir. Mais il faut que la Ligue, par son Comité central, s'applique de tout le sérieux de sa haute conscience à les élaborer. Il n'y a pas une minute à perdre. »

c'est mon honneur d'y rester ; je n'ai ni décoration, ni sinécure ; je n'ai, comme gagne-pain, que ma collaboration à la *Volonté*. Aucun journaliste professionnel ne peut dire qu'il n'a pas servi, malgré lui, à des choses qu'il aurait réprouvées, s'il les avait connues. Tant que les journaux ne vivront pas uniquement de leur vente, ils seront exposés à de telles mésaventures. Nous voulons être honnêtes et vrais dans un milieu qui n'est ni honnête ni vrai, apporter notre conscience dans un milieu sans conscience.

J'ai reçu une lettre de Pierre Lœwel qui m'a félicité de l'article où j'ai défendu Dubarry. D'après lui, l'arrestation de Dubarry, en l'état actuel du dossier, serait une monstruosité. On aurait arrêté Aymard à droite, Dubarry à gauche, pour faire un jeu de bascule. Dubarry reste en prison tandis que Bonnaure, qui lui a présenté Stavisky, est en liberté.

Je ne proteste pas contre cette liberté, puisque pour la Ligue les inculpés qui ne sont pas encore condamnés, sont provisoirement des innocents ; mais je proteste contre cette différence de traitement.

M. *Basch* : Georges Pioch a fait une différence entre les journalistes qu'il appelle ouvriers et les journalistes occasionnels, et il semble opposer la conduite qu'il a tenue à celle d'un certain nombre d'autres collaborateurs de Dubarry qui ont quitté le journal dès que son Directeur a été mis en cause dans l'affaire Stavisky.

Qu'il me soit permis de ne pas le suivre dans cette voie. Il a agi selon sa conscience, les hommes auxquels il semble avoir fait allusion ont suivi la leur. Mais je tiens ici à dire qu'en effet, M. Dubarry a été le plus libéral de tous les directeurs de journaux, que nous étions entièrement indépendants, et que M. Dubarry admettait même que certains de ses collaborateurs, dont j'étais, soussinassent des thèses diamétralement opposées à celles que défendait l'éditorialiste et qu'il défendait lui-même. C'est là un hommage que je devais à un directeur qui usait à l'égard de ses rédacteurs de la plus aimable courtoisie et du plus absolu libéralisme.

M. *Caillaud* : L'insuffisance d'action de la Ligue est corrélative à l'insuffisance de ses moyens. Il faut absolument trouver le moyen d'agir et sortir de cette vague de boue qui risque de submerger la République. Sans faire de politique, on peut dire que les pouvoirs publics, sont responsables en partie et sont dans l'impossibilité de réparer le mal qu'ils ont causé. Il faudrait à l'heure actuelle, un Comité de Salut public.

Mme *Odette René Bloch* : J'ai été étonnée d'apprendre par les journaux que M. Henri Guernut aurait pris, à une séance au Groupe radical socialiste, la défense du Préfet de Police. Certes, il a le droit d'agir à son gré comme député, mais comme président du Groupe parlementaire de la Ligue, son attitude paraît engager celle de la Ligue. S'il est exact que M. Guernut ait pris la défense du Préfet de Police, je demande au Comité central de dire nettement qu'il ne se solidarise pas avec lui. La propagande par laquelle nous dénonçons les abus du Préfet de Police deviendrait impossible si l'on pouvait nous opposer l'attitude contraire du Président de notre Groupe parlementaire.

M. *Henri Guernut* : Je serais désolé que la Ligue fût privée d'un concours aussi précieux que celui de Mme Bloch. Aussi peut-on être assuré que, si le Comité a la tentation de regretter non initiative, c'est moi qui, spontanément, débarrasserai la Ligue d'un intrus qui la compromet.

D'abord, ce serait la première fois que le Comité apprécierait l'attitude parlementaire d'un de ses membres et, ce qui serait plus grave, une opinion exprimée en conscience, dans le secret d'une réunion privée.

2<sup>o</sup> Qu'ai-je fait ? M. Chiappe étant accusé d'un fait inexact, j'ai rappelé que, depuis l'Affaire Dreyfus, on ne condamne pas un homme sans l'avoir entendu et j'ai opposé à l'accusation des textes qui l'infirmen-

ment. C'est ce qu'on appelle, je pense, se conduire en ligueur.

Georges Pioch a dit tout à l'heure : l'un des plus grands responsables de l'affaire, c'est Chiappe. Si l'on m'en apporte la preuve, je ne laisserai pas à un autre le soin de le dénoncer.

*Georges Pioch* : Chiappe ne peut nier avoir connu Stavisky ; on les a vus ensemble, m'a-t-il été affirmé, & la générale de *Kalinka*.

*Henri Guernut* : Mais Chiappe nie avoir eu des relations personnelles avec Stavisky ; il affirme — documents en mains — avoir signalé au Parquet les agissements de l'escroc ; il ajoute que, loin d'avoir reçu des fonds de Stavisky, il a donné l'ordre à la Maison des Gardiens de n'en accepter sous aucun prétexte. Ce sont là des faits qu'on peut vérifier. Un ligueur vérifie avant de requérir.

Maintes fois, à la tribune, j'ai attaqué M. Chiappe quand il me semblait avoir tort. Si je le crois innocent, je le défendrai.

Mme *Bloch* : Si quelqu'un devait prendre la défense de Chiappe, ce n'était pas l'ancien secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

*Henri Guernut* : Le ligueur est un homme qui, sachant la vérité sur un point et ayant devant lui une foule qui se trompe, se dresse même seul et l'affronte. S'il ne le fait pas, c'est alors qu'il humilie la Ligue et manque à son devoir.

M. *Emile Kahn* : Ce qui constitue à nos yeux le grand scandale, c'est moins l'ampleur de l'escroquerie (l'Affaire Oustric atteignait des chiffres plus élevés), ou le tort causé à la petite épargne (des victimes sont surtout des Compagnies d'assurances), que ce fait : un escroc notoire, agent de corruption d'un gouvernement étranger, a pu devenir l'un des rois de Paris. Comment ?

1<sup>o</sup> Avec la tolérance de la justice et de toutes les polices, entre lesquelles nous n'avons pas à choisir et qui ont toutes manqué à leur devoir.

2<sup>o</sup> Grâce à l'appui de personnalités influentes, ancien ambassadeur, général en retraite, etc., associées à ses entreprises ;

3<sup>o</sup> Par le moyen de journaux à sa solde sur lesquels n'étant fait une conviction, je n'insisterai pas, n'ayant ni le droit ni le goût de charger des inculpés ;

4<sup>o</sup> Par l'intervention d'un ministre du Travail dont la lettre a servi d'instrument aux démarcheurs de Stavisky.

Au surplus, des questions ont été posées à la Chambre, en ce qui concerne notamment des autorisations accordées à la troupe hongroise de l'Empire, qui ne peuvent rester sans réponse.

La Ligue doit exiger toute la lumière et que tous les coupables soient recherchés et frappés ; elle l'a demandé au premier jour ; elle s'est en même temps préoccupée de la campagne qui tend à engager, au bénéfice des compagnies d'assurances, la responsabilité de l'Etat.

Nous avons consulté sur ce point nos conseils juridiques dont l'avis est formel :

La responsabilité de l'Etat est-elle engagée par les opérations de la Caisse du crédit municipal de Bayonne ? Les personnes ou les sociétés lésées peuvent-elles se retourner contre l'Etat et exiger le remboursement des bons ?

A mon avis, certainement non. Les Crédits municipaux ou Monts-de-piété sont des établissements publics autonomes. La preuve est qu'ils émettent des titres en leur nom et sans garantie de l'Etat, puisse ou de l'Etat.

Quant à tirer argument du fait que le Ministère du Travail a rappelé aux Compagnies d'assurances, de capitalisation et aux Caisses d'assurances que les-bons de ces établissements figuraient parmi ceux en lesquels ils pouvaient remployer leurs disponibilités, je ne crois pas, à moins qu'on n'établisse que c'est l'Etat qui a manœuvré dolosive, que la responsabilité de l'Etat puisse être engagée.

C'est, en effet, uniquement au cas où la juridiction compétente — diment saisie (c'est-à-dire le Conseil d'Etat) — déciderait qu'il y a faute de fonction des agents de l'Etat que ce dernier pourrait être tenu pour responsable et encore à

la condition que les intéressés lésés fissent la preuve que la pression exercée sur eux les a incités à souscrire.

En résumé, le seul fait pour l'Etat de contrôler le fonctionnement d'une institution n'entraîne pas, pour autant, sa garantie en cas de mauvaise gestion. Sans quoi, l'Etat n'a qu'à faire tout de suite une chose, supprimer son contrôle. Chaque fois qu'il donne sa garantie, il le spécifie et prévoit des ressources *ad hoc* (ex. : fonds de garantie des assurances-accidents). Sa responsabilité ne peut être prononcée que dans des espèces déterminées, pour une juridiction qualifiée et en cas de faute de fonction d'un ou plusieurs de ses agents. Seule la juridiction contentieuse a qualité pour le décider. Toute autre conclusion, en l'absence d'une documentation complète et de l'étude du dossier de l'affaire, ne peut être que prématurée ou partielle.

Nous avons reçu de certains ligueurs, de Sections et de Fédérations, des invitations à agir.

Non seulement M. Cailland a écrit la lettre qu'on a lue tout à l'heure, mais la Fédération de la Seine a voté les résolutions suivantes :

1° Envoi au Parlement de la *résolution du Comité central du 16 juin 1932* sur les incompatibilités parlementaires et cela par des pétitions des Sections visant cette résolution, pétitions rédigées et recueillies par les soins du Comité central ;

2° Publication des résolutions du dernier Congrès sur la démocratie et les finances et cela sous forme de tracts ;

3° Protestation contre le projet liberticide du Gouvernement sur la presse, projet enlevant à la Cour d'Assises la connaissance des affaires dites de diffamation.

Sous réserve du recours à la pétition, nous étions d'avance entièrement d'accord et la publication en tract de la résolution d'Amiens est en voie d'exécution. La Section de Paris-10<sup>e</sup> a voté la résolution suivante :

La 10<sup>e</sup> Section,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour du Comité central concernant l'affaire Stavisky qui met encore en évidence l'incessante collusion de la politique et de la finance ;

Appelle l'attention des Sections, des Fédérations et du Comité central sur les points suivants :

1° Le Comité Central demande au gouvernement de procéder à une enquête totale et impartiale sur toute l'affaire ; il est certain, en effet, que si l'enquête n'était pas totale, elle ne serait pas impartiale. Or, la presse ne s'est encore occupée que des parlementaires qui se sont constitués les défenseurs ou les protecteurs de Stavisky. Mais bien d'autres personnages ont été les alliés ou les complices de Stavisky ou se sont mêlés à des titres divers, aux tractations de Stavisky ; le nom même d'un général de l'armée française a été cité ; il importe de savoir quels puissants et coupables appuis ces personnages ont pu rencontrer au Parlement ;

2° Le Comité central, sur la proposition de la 10<sup>e</sup> Section, a voté un ordre du jour relatif aux incompatibilités parlementaires et par lequel la Ligue a indiqué que les avocats appartenant au Parlement ne sauraient se charger de certaines affaires que l'ordre du jour énumère d'une façon précise et à propos desquelles ces avocats parlementaires se trouvent nécessairement en conflit avec l'intérêt général (voir les *Cahiers* de 1931, page 338 et de 1932, page 402). Il importe que les Sections, les Fédérations et le Comité central fassent autour de ce texte la propagande nécessaire pour que tout à fait d'urgence intervienne une loi en ce sens ;

3° La 10<sup>e</sup> Section persiste à réclamer la suppression du privilège de juridiction qui entrave trop souvent le contrôle de la gestion des administrateurs de sociétés et facilite l'impunité des coupables. (Voir le numéro du « Ligueur du 10<sup>e</sup> » de mai 1933 et la résolution en ce sens du Congrès d'Amiens du mois de juillet suivant.)

Là encore, l'accord est à peu près total. J'ai demandé au président de la Section du 10<sup>e</sup> des précisions sur l'allusion à un général français. J'ai appris qu'en certain procès tout à fait étranger à l'affaire Stavisky, un général aurait été défendu par M. Camille Chautemps. Le fait en soi ne peut pas être incriminé, tant que l'incompatibilité n'est pas prononcée entre les qualités d'avocat et de parlementaire.

Pour réuser l'autorité d'un président du Conseil, il faudrait démontrer qu'un lien existe entre les affaires où il a plaidé et les affaires Stavisky.

Or, nous n'avons été saisis sur ce point d'aucun dossier ni d'aucune preuve.

Nous sommes en possession d'éléments assez graves, assez sûrs et assez pertinents pour écarter jusqu'à preuve de leur bien-fondé, les bruits de couloirs ou de Palais.

En concluant, le *Secrétaire général* fait observer que le scandale, actuel aurait été évité si les mesures réclamées depuis longtemps par la Ligue, avaient été prises par les pouvoirs publics.

La Ligue avait notamment demandé, il y a plus d'un an, qu'une enquête soit faite au Ministère du Travail par les services du Contrôle administratif. Cette enquête n'a pas eu lieu.

La Ligue s'est prononcée bien des fois sur les incompatibilités, sur la répression de la diffamation, sur la protection de l'épargne, sur le problème de la presse.

(Voir notamment sur les incompatibilités parlementaires la résolution du 16 juin 1932 (*Cahiers* 1932, p. 402) ; sur la réforme de la magistrature et de la police, les résolutions du 19 décembre 1929 (*Cahiers* 1930, p. 40 et 41) ; sur la diffamation, la résolution du 5 mars 1931 (*Cahiers* 1931, p. 232).

Le Congrès d'Amiens s'est prononcé sur les mesures nécessaires à la protection de l'épargne, sur les incompatibilités parlementaires, sur le privilège de juridiction, enfin et surtout sur la réforme indispensable de la presse. C'est cette résolution d'Amiens dont nous avons à faire une réalité.

Le *Secrétaire général* ne croit guère à la possibilité d'un journal de la Ligue, mais nous disposons des *Cahiers*, de l'action de nos propagandistes, de l'appui du Groupe parlementaire. Nous les emploierons à répandre et à soutenir les propositions d'Amiens et nous conclurons avec le Congrès d'Amiens que tout doit être mis en œuvre pour obtenir l'assainissement de la vie publique, mais que si les réformes n'y suffisent pas, il faudra se résoudre, comme l'a dit le Président, à la transformation du régime économique et social.

M. *Challay* : Nous devons demander l'enquête la plus large sur les « à-côtés » de l'affaire, sur la police, sur les sociétés de Stavisky, leurs administrateurs, leurs avocats.

La Ligue doit dire que trop de parlementaires sont les avocats de gens véreux. Il faut interdire aux parlementaires d'être avocats ; en d'autres temps cette mesure aurait paru extrême, aujourd'hui elle est indispensable. Le mandat parlementaire est suffisamment absorbant ; un parlementaire ne peut avoir deux métiers.

A propos de cette affaire, comme en toutes circonstances, la grande tâche de la Ligue, c'est la défense de la liberté ; nous ne devons pas admettre qu'on profite de ce scandale pour étrangler la liberté de la presse.

M. *Jacques Ancelle* : Devant un tel scandale, on vient à douter du régime et des hommes qui le représentent. La Ligue doit intervenir pour que la Justice totale soit rendue et que l'esprit de camaraderie ne joue pas. Ce scandale est en lui-même moins grave que l'affaire Oustric ou l'affaire de la Banque Nationale de Crédit, mais on en a tiré d'autres conséquences. On pourrait l'appeler « l'affaire des couvertures administratives ». Chaque fonctionnaire qui a eu à en connaître s'est surtout préoccupé de repasser l'affaire à un autre fonctionnaire ou à une autre administration et de se mettre personnellement à couvert.

Ce qui est très grave, c'est que la police aujourd'hui, ou plutôt les deux polices, tiennent tout entre leurs mains. Elles ne font plus que de la politique.

La Préfecture de Police exerce un chantage discret sur les élus, surtout sur ceux de la Seine.

La responsabilité personnelle du Préfet de Police est très grave. Il a dans la presse des amitiés et des relations, il exerce un chantage sur le Président du Conseil ; s'il est menacé, il exige que le procureur de la République soit frappé en même temps que lui. Si la Ligue ne dénonce pas ces complaisances, elle sombrera avec les autres dans le mépris public.

M. Gombault : La solution envisagée par MM. Victor Basch et Emile Kahn : le changement de régime, n'est peut-être pas très possible et, en tout cas, ne serait pas immédiate. Or, il faut agir. Les partis de droite exploitent ces scandales et leur mouvement prend son point d'appui à la Préfecture de Police, dont le chef est un factieux.

La Ligue ne doit pas désespérer de la démocratie. Nous savions depuis longtemps que la justice fonctionnait mal, que la police ne faisait pas son métier. Nous savons aussi ce qui se passe dans les pays de fascisme. Prenons garde, en nous joignant inconsidérément aux campagnes intéressées de la réaction, de lui permettre d'échapper à ses propres responsabilités et de contribuer, malgré nous, au développement du fascisme qui ne représenterait un progrès ni pour la justice, ni pour la moralité.

M. Michon : La police est une affaire de gouvernement. Le scandale est dans le fait que, depuis 1932, Chiappe est maintenu par les gouvernements successifs à la Préfecture de Police : pourquoi le Ministère de l'Intérieur n'a-t-il pas agi ? Une révolution ? Personnellement, je la souhaiterais, mais le pays ne la ferait pas actuellement dans le sens que nous désirons.

La finance s'est asservi la presse et la politique, ce n'est pas le mal le plus profond. Le grand mal est dans ce qu'on a appelé la République des Camarades ; le scandale est surtout dans l'impunité des coupables.

En Angleterre, pays capitaliste, la justice fait son devoir. Tout récemment lord Kylsant a été condamné à un an de prison pour avoir simplement écrit un chiffre inexact sur un prospectus d'émission. Or, en France, l'affaire Hanau n'a pas été tirée au clair, Raoul Péret et René Besnard continuent à siéger au Sénat ; pourquoi avoir confié un portefeuille à M. Dalimier ? Et n'est-il pas navrant de voir Fernand Bouisson réélu sans concurrent président de la Chambre, malgré l'affaire de Cassis ?

M. Moutet interrompt M. Michon et proteste :

— J'ai examiné de près tout ce qu'on a envoyé aux parlementaires sur ce que vous appelez l'affaire de Cassis ; je l'ai examiné pièce par pièce et je n'y ai rien trouvé qui justifie les reproches à Fernand Bouisson. Quels renseignements, quelles preuves avez-vous pour porter ainsi des accusations ? Par contre, je voudrais bien qu'on recherche les origines de cette campagne et des ressources qui l'alimentent. Il ne suffit pas pour déconsidérer un homme de lancer contre lui une accusation.

M. Michon. — Je sais de cette affaire ce que tout le monde en sait. Je connais les brochures contenant les faits qui lui sont reprochés.

M. Ancelle fait remarquer que, en ce qui concerne le scandale de Cassis, il est né du fait que le bruit a couru que M. Bouisson protégeait des usiniers désireux d'installer à Cassis des usines qui auraient porté atteinte à la beauté du site et nuï aux habitants.

M. Michon. — Le mal gagne tous les jours. Trop d'électeurs se servent de leur député pour obtenir des faveurs. Ils contribuent ainsi à créer autour de certains hommes politiques des clientèles.

Ceux qui n'ont personnellement rien à se reprocher, couvrent les autres. Plus que tout autre régime, la République a besoin de vertu : qu'on poursuive, qu'on punisse tous les coupables.

M. Jacques Kayser : Il ne s'agit pas seulement des faits pénalement repréhensibles, mais surtout de ceux qui le sont moralement ; la Ligue doit se placer sur le terrain judiciaire, administratif et moral. Il n'y a pas seulement l'affaire de Bayonne ; l'affaire des optants hongrois est beaucoup plus grave ; le plus grand service à rendre au pays c'est de lui expliquer le mécanisme des affaires Stavisky, de lui montrer où réside la collusion entre la Finance et la Politique afin de permettre à l'opinion de prendre elle-même les sanctions que le gouvernement ou la justice ne prendront peut-être pas.

M. Albert Bayet : Il faut insister sur la responsabi-

lité de la police qui est devenue un danger pour la justice et même pour le régime. M. Chiappe a peut-être pris des précautions pour se couvrir vis-à-vis de ses chefs, il a néanmoins reconnu des faits qui constituent contre lui des charges très graves. Il a reçu Stavisky ; ses services lui ont délivré un passeport à un faux nom. Au point de vue politique, il y a une collusion certaine entre la Préfecture de Police et l'Action Française. Tous les fonctionnaires de la police sont attaqués par l'Action Française. M. Chiappe jamais. C'est à la Préfecture de Police que l'Action Française se procure les documents qu'elle utilise dans ses campagnes. Aucun président du Conseil n'a pu le révoquer. Un Préfet de Police qui dispose de 20.000 hommes et qui fait reculer des gouvernements, c'est du fascisme.

Nous ne devons pas attaquer M. Chaumets au moment même où il prend des mesures contre des fonctionnaires à qui on peut reprocher de simples négligences ; mais si, après ces fonctionnaires, M. Chiappe, qui a des appuis, n'est pas frappé, nous devons protester. Une révolution ? Non. Nous ne pouvons soutenir que de tels scandales soient normaux, même en régime capitaliste. Nous avons des moyens de les empêcher, si nous le voulons. Sans doute, je suis aussi partisan que quiconque de profondes réformes économiques, mais ce n'est pas ce qu'il faut préconiser à présent. Il faut mettre en cause la Préfecture de Police, faire si l'on peut une affiche ou tout au moins un ordre du jour afin que nos Sections constatent notre vigilance.

M. Victor Basch propose de confier le soin de rédiger une résolution à une commission de trois membres qui développerait les points suivants, sur lesquels tout le Comité semble d'accord :

- 1° Rappeler la résolution publiée le 5 janvier ;
- 2° Demander que la justice totale soit faite ;
- 3° Indiquer que le pays ne permettra pas un ralentissement de l'instruction ;
- 4° Indiquer que le vrai scandale, c'est que l'escroquerie ait été rendue possible par la tolérance de la police ;
- 5° Indiquer la nécessité d'un redressement moral et noter que les électeurs eux-mêmes doivent renoncer à considérer que leur député doit leur faire obtenir des faveurs personnelles ;
- 6° Noter que ces scandales ne sont pas particuliers à la France, mais que, dans des pays où la liberté de la presse n'existe pas, l'opinion n'en est pas informée ;
- 7° La Ligue ne s'associe pas aux campagnes contre la démocratie et contre le Parlement, mais elle veut une démocratie probe et propre.

Cette proposition est adoptée.

MM. Victor Basch, Emile Kahn et Albert Bayet, acceptent de rédiger cette résolution. (Voir Cahiers du 20-25 janvier, p. 27.)

LISEZ ET FAITES LIRE !

## HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH

Un volume : 6 francs.

En vente dans nos bureaux : 27, rue Jean-Dolent, Paris XIV<sup>e</sup> (C.C. 218-25, Paris).

(Réduction de 30 % aux Sections)

**Voulez-vous recevoir gratuitement les CAHIERS ? Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.**

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences des délégués permanents

Du 13 au 3 janvier, M. Boyer a visité les Sections suivantes : Genéard, Ignérande, Paray-le-Monial, Bourbon-Laucy, Gueugnon, Louhans, Salornay-s.-Guye, La Guiche, Charolles, La Roche-Vineuse, Jancy, Lugny (Saône-et-Loire).

Du 19 au 23 janvier, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Laure (Aude), Meze, Amiane, Lézignan-la-Cèbe (Hérault).

Du 20 au 27 janvier, M. Jans a visité les Sections suivantes : Ornans, Rochejean, Morteau (Doubs), Mouchard, Salins, Arbois, Dôle (Jura), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

### Autres conférences

Novembre. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. Mergier.

15 novembre. — Genève (Suisse) : M. Maurice Milhaud, membre du Comité central.

17 novembre. — Bondy (Seine) : M. Duran, secrétaire de la 7<sup>e</sup> Section de Paris.

19 novembre. — Saint-Cergues-Machilly (Hte-Savoie) : M. Boutet.

Décembre. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. Dupont.

11 décembre. — Paris-16<sup>e</sup> (Seine) : Mme Marcelle Kraemer-Bach.

22 décembre. — Genève (Suisse) : M. Maurice Milhaud.

7 janvier. — Meillerie (Haute-Savoie) : M. Vaillant, président de la Section d'Evian-les-Bains.

7 janvier. — Saint-Gingolph (Haute-Savoie) : M. Vaillant.

7 janvier. — Seyssel (Ain et Haute-Savoie) : M. Maurice Milhaud.

11 janvier. — Genève (Suisse) : M. Maurice Milhaud.

14 janvier. — Ambert (Puy-de-Dôme) : M. Nony, président fédéral.

14 janvier. — Bernay (Charente-Inférieure) : M. Maudet, président fédéral.

14 janvier. — Champanges (Haute-Savoie) : M. Biollay, secrétaire de la Section d'Evian-les-Bains.

14 janvier. — Epernay (Marne) : Mlle Germaine Melon, M. Félicien Challaye, membre du Comité central, M. Hervé.

14 janvier. — Fétènes (Haute-Savoie) : M. Biollay.

14 janvier. — Fraize (Vosges) : M. Stevenel.

14 janvier. — La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie) : M. Maurice Milhaud.

14 janvier. — Saint-Sauveur-le-Sagne (Puy-de-Dôme) : M. Nony, président fédéral.

19 janvier. — Paris (19<sup>e</sup>) Amérique (Seine) : M. Neumeyer, membre de la Section.

20 janvier. — Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire) : M. von Gerlach, délégué du Comité central.

21 janvier. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. Milhaud, membre du Comité central.

21 janvier. — Draveil (Seine-et-Oise) : M. de Marmande, président de la Section, M. Guerry, membre du Comité central, MM. Hervé, M. Caillaud, membre du Comité central, M. Cudenet, président fédéral.

21 janvier. — Pont-de-Vaux (Ain) : M. von Gerlach.

24 janvier. — Saint-Lo (Manche) : M. von Gerlach.

25 janvier. — Bourg (Ain) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

28 janvier. — Villeurbanne (Rhône) : M. Félicien Challaye.

27 janvier. — Lyon (Rhône) : M. Félicien Challaye.

27 janvier. — Eloyes (Vosges) : M. Pinto.

27 janvier. — Rethel (Ardennes) : M. René Georges-Etienne, délégué du Comité central.

27 janvier. — Saulxures-sur-Moselotte (Vosges) : M. Pinto, délégué du Comité central.

28 janvier. — Amagne-Lucquy (Ardennes) : M. René Georges-Etienne.

28 janvier. — Attigny (Ardennes) : M. René Georges-Etienne.

28 janvier. — Pionsat (Puy-de-Dôme) : M. Nony, président fédéral.

28 janvier. — Remiremont (Vosges) : M. Pinto.

28 janvier. — Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme) : M. Nony.

29 janvier. — Val-d'Ajol (Vosges) : M. Pinto.

### Congrès Fédéral

21 janvier. — Lot-et-Garonne (Marmande) : M. Texier, président fédéral de la Gironde.

### Désarmement

20 janvier. — Section ayant adopté le projet de résolution proposé par le Comité international consultatif du Désarmement :

Loire-Inférieure ; Pornichet.

### Procès de Leipzig

20 janvier. — Sections ayant approuvé la résolution, proposée par le Comité central en faveur des inculpés du procès de Leipzig (*Cahiers* 1933, p. 761) :

Ariège : Foix.

Charente-Inférieure : Fouras, La Rochelle.

Calvados : Orbec.

Seine-et-Oise : Trappes.

### Verdict de Saïgon

20 janvier. — Section ayant approuvé la résolution, proposée par le Comité central, demandant la grâce pour les condamnés de Saïgon (*Cahiers* 1933, p. 761) :

Ardennes : Rethel.

Aveyron : Baraqueville.

Calvados : Orbec.

Charente-Inférieure : La Rochelle.

Loire : Saint-Germain-Laval.

Loire-Inférieure : Pornichet.

Lot-et-Garonne : Port-Sainte-Marie.

Seine : Puteaux.

Seine-et-Oise : Trappes.

Seine-et-Marne : Fontainebleau.

### Catastrophe de Lagny

30 janvier. — Sections ayant protesté contre l'arrestation arbitraire du chauffeur et du mécanicien du train tamponneur.

Deux-Sèvres : Praheq.

Landes : Saint-Paul-les-Dax.

Loiret : Coullons.

Lot : Cahors.

Lot-et-Garonne : Clairac, Monsempron-Lebos, Villeneuve-sur-Lot.

Meurthe-et-Moselle : Longuyon.

Saône-et-Loire : Paray-le-Monial.

Sarthe : Sablé.

Seine : Fédération de la Seine, Colombes, Pavillons-sous-Bois.

Seine-Inférieure : Rouen.

Seine-et-Marne : Meaux.

Seine-et-Oise : Eaubonne, Etampes, Meulan-les-Mureaux.

Vosges : Saint-Dié.

### Campagnes de la Ligue

**Affaire Stavisky.** — Aiguillon (Lot-et-Garonne), Belleville-sur-Saône (Rhône), Le Cheylard (Ardèche), Coullons (Loiret), Foix (Ariège), Nîmes (Gard), Praheq (Deux-Sèvres), Rambouillet (Seine-et-Oise), La Rochelle (Charente-Inf.), Sedan (Ardennes), Taninges (Haute-Savoie), adoptent à l'unanimité l'ordre du jour voté par le Comité central le 5 janvier 1934 à propos de l'affaire Stavisky.

— Bondy (Seine) appuie énergiquement la motion du Comité central parue dans le *Bulletin*, sur l'affaire Stavisky; demande que le Gouvernement étudie les moyens de mettre fin à tous ces scandales; suggère la réunion d'un Comité de salut public ayant pleins pouvoirs, composé de 12 membres choisis parmi des personnalités de toutes classes et réputées pour leur honorabilité; émet le vœu que le mandat de parlementaire soit incompatible avec les fonctions d'administrateur ou d'avocat de société; demande qu'il soit interdit à tout fonctionnaire public d'exercer une autre profession.

— Baraqueville (Aveyron) fait confiance au Gouvernement pour que tous les coupables de l'affaire Stavisky soient poursuivis et condamnés.

— Beauville (Lot-et-Garonne), indignée du scandale de Bayonne, proteste contre ces faits répétés que semble couvrir la protection de personnalités politiques ou policières; demande de faire toute la lumière sur cette affaire, de poursuivre les coupables aussi haut qu'ils soient placés et de rendre publique toute l'enquête, ainsi que les noms des coupables. La Section compte sur les parlementaires ligueurs pour suivre l'enquête et empêcher l'éclouffement de cette affaire.

— Clairac (Lot-et-Garonne), émue par les scandales financiers qui se multiplient, demande que les fonctionnaires qui ont manqué à leur devoir soient frappés de sanctions disciplinaires; que les retraités entrant dans des Conseils d'administration de sociétés financières aient leur retraite d'Etat suspendue; que le fait de chercher protection d'un homme politique contre l'œuvre de la justice soit considéré comme un délit; que les journaux financiers soient tenus de déclarer le montant des subsides reçus; que soit votée la loi sur l'incompatibilité parlementaire; que tout groupement politique exerce sur ses membres un contrôle sévère;

que la loi d'amnistie joue plus rarement surtout pour les délits de droit commun.

— Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) approuve le vœu du Comité central sur l'affaire Stavisky et demande que la Ligue interviene avec la plus grande énergie pour éviter le retour de pareils scandales.

— Evian-les-Bains (Haute-Savoie) s'associe à la protestation du Comité central relative à l'affaire Stavisky ; espère qu'il sera tenu compte des désirs de justice complète, formulés par la Ligue et que les mesures nécessaires seront prises de toute urgence.

— Fouras (Charente-Inférieure) compte sur le président Chautemps, ainsi que sur ses collaborateurs pour poursuivre le redressement de la situation actuelle, compromise par le scandale Stavisky et par les manifestations de partis réactionnaires à Paris ; souhaite que les coupables, si haut placés soient-ils, soient frappés impitoyablement et que soient l'objet de sanctions sévères tous les personnages qui provoquent les violentes manifestations ; demande qu'une loi sur les incompatibilités parlementaires soit votée.

— Hendaye (Basses-Pyrénées) félicite le Comité central de son intervention dans l'affaire de Bayonne ; espère que tous les responsables seront recherchés et punis ; émet le vœu que dès maintenant, toutes mesures conservatoires soient prises au regard des biens des individus compromis et que des dispositions législatives portant protection efficace de la petite épargne soient adoptées.

— Meulan-les-Mureaux (Seine-et-Oise) émet le vœu que toute la lumière soit faite sur le scandale de Bayonne et qu'on prenne des sanctions énergiques contre les coupables, si haut placés soient-ils.

— Méze (Hérault) émet le vœu que le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour protéger l'épargne française et appliquer les sanctions qui s'imposent contre tous les responsables de l'affaire Stavisky, quelle que soit la situation qu'ils occupent dans la société.

— Mont-de-Marsan (Landes), révoltée par le scandale Stavisky, exprime le vœu que la justice suive impitoyablement son cours, sans se laisser arrêter par aucune considération de personnes ou de partis, pour châtier les coupables ; estime que le souci commun de moraliser la vie publique et de défendre le régime démocratique, doit rapprocher tous les hommes au-delà des conflits de partis ; demande que soit prononcée l'incompatibilité du mandat parlementaire avec la profession d'avocat ou d'administrateur de sociétés, afin d'assurer la division des trois pouvoirs : judiciaire, législatif et exécutif.

— La Palud (Basses-Alpes) demande que la lumière la plus complète soit faite sur l'affaire de Bayonne, que la petite épargne soit protégée et des mesures énergiques prises contre les puissances d'argent.

— Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) demande au Comité central d'intervenir pour la défense de l'épargne publique et la punition des coupables des derniers scandales financiers avec toute la rigueur des lois.

— Picquigny (Somme) félicite tous ceux qui ont contribué à assurer le succès de Stavisky et regrette que parmi eux il y ait des hommes désignés et qualifiés pour servir et diriger la Nation ; reste pourtant persuadé que la valeur morale d'un du est presque toujours fonction de sa vie privée et que la plupart des parlementaires s'acquittent de leur tâche complexe sans rechercher d'autres satisfactions que celles du devoir accompli.

— Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Charente-Inférieure) s'associe pleinement au vœu du Comité central concernant l'affaire Stavisky ; demande que le gouvernement procède à une enquête totale et impartiale ; réclame le contrôle des pouvoirs publics sur les grandes sociétés industrielles et sur les banques ; insiste sur le vote rapide d'une loi sur l'incompatibilité parlementaire.

— Pontivy (Morbihan), révoltée par le scandale Stavisky, demande au gouvernement de prendre dans le plus bref délai les mesures exceptionnelles qui s'imposent pour arrêter le développement d'aussi vastes escroqueries ; demande qu'une loi soit votée d'urgence établissant l'incompatibilité du mandat de représentant du pays avec l'exercice de certaines professions ou les fonctions d'administrateur de sociétés.

— Port-Sainte-Foy (Dordogne) approuve la motion du Comité central au sujet de l'affaire Stavisky ; demande que la lumière complète soit faite et que tous les coupables soient impitoyablement punis à quelque degré de l'échelle sociale ou politique qu'ils appartiennent.

— Puyoo (Basses-Pyrénées) approuve le vœu du Comité central sur l'affaire Stavisky ; demande le dépôt rapide des projets de loi sur la défense de l'épargne et sur les incompatibilités parlementaires ; attire l'attention de la Fédération des Basses-Pyrénées sur les suites de cette affaire qui,

du fait du mélange de la politique avec la justice, risque de fausser les jugements futurs dans cette même affaire.

— Rion-des-Landes (Landes) réclame un jugement rapide et une solution définitive de toutes les affaires qui ont scandalisé la nation ; des punitions exemplaires et une refonte générale de l'organisme policier et judiciaire.

— Roanne (Loire) approuve l'ordre du jour du Comité central au sujet de l'affaire Stavisky.

— Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire) félicite le Comité central de son ordre du jour au sujet de l'affaire Stavisky et le prie de rappeler au gouvernement, si cela est nécessaire, sa promesse de châtier de tous les coupables.

— Sidi-Bel-Abbès (Oran) approuve entièrement la position prise par le Comité central à propos du scandale Stavisky.

— Trappes (Seine-et-Oise) invite les parlementaires à faire déposer au Parlement un projet de loi tendant à réglementer très sévèrement les banques et autres établissements drainant l'épargne publique.

**Assurances sociales.** — Prahecq (Deux-Sèvres) demande au Comité central d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin qu'un décret complétant la loi sur les assurances sociales soit pris pour obliger les patrons à verser les cotisations dans le trimestre de leur origine et de poursuivre les fraudeurs, les opposants à l'exécution de cette loi.

**Brutalités policières.** — Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) réclame des pouvoirs publics la protection des citoyens contre les brutalités policières.

**Ecole laïque.** — Beauville (Lot-et-Garonne) demande : la stricte application des lois qui ont établi en France la laïcité de l'école et de l'Etat, notamment celles qui interdisent l'enseignement aux congrégations ; l'interdiction de toute subvention de l'Etat des départements et des communes, sous quelque forme que ce soit, à l'enseignement privé et à ses œuvres ; le vote des ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement et le développement de l'école laïque ; l'agrandissement des Ecoles normales et non leur rattachement à des lycées ; la suppression de tous représentants du culte dans les écoles de l'Etat ; l'application stricte et immédiate des lois laïques en Alsace-Lorraine et en Algérie.

— Coueron (Loire-Inférieure) demande au Comité central d'intensifier son action pour l'introduction des lois laïques en Alsace, la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans ; le vote de crédit pour la création d'emplois et la construction d'écoles et proteste contre les réductions faites sur le budget de l'éducation nationale.

— Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) insiste pour qu'on agisse auprès du gouvernement pour obtenir l'abrogation de la loi Falloux et le retrait du droit d'enseigner à tout ministre d'un culte.

— La Palud (Basses-Alpes) demande que soit protégée davantage l'école laïque.

**Impôts.** — Ablon (Seine-et-Oise) émet le vœu que dans chaque mairie soient affichées la liste des assujettis à l'impôt cédulaire avec l'indication des sommes déclarées et la liste des non-imposables ; espère que cette publication constituera un moyen permettant de dépister les déserteurs de l'impôt.

— La Fédération de la Manche émet le vœu qu'au lieu d'opérer des retenues sur les traitements et les retraites des fonctionnaires, le gouvernement fasse une chasse impitoyable aux déserteurs de l'impôt ; réclame l'affichage public des assujettis à l'impôt sur le revenu avec la somme payée par chacun.

**Objection de conscience.** — Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) approuve la résolution du Comité central concernant l'objection de conscience, aux termes de laquelle le service militaire serait remplacé en temps de paix, pour les objecteurs de conscience, par un service civil comportant un travail pénible.

**Saigon (Verdict de).** — La Fédération du Lot-et-Garonne émet le vœu que le Comité central de la Ligue poursuive sans relâche la révision du procès de Saigon pour le confier à une Cour criminelle composée de magistrats intégrés, humains, conscients du devoir qui leur incombe.

**Seznec (Affaire).** — Draveil (Seine-et-Oise) invite le Comité central à entreprendre dès maintenant une action vigoureuse pour faire éclater la vérité sur l'affaire Seznec et la Cour de cassation à examiner les faits qui semblent établir l'innocence du condamné.

— Jalons (Marne) demande la grâce immédiate de Seznec, en attendant la révision, qui s'impose, d'un procès injuste.

— Paris 11<sup>e</sup>, Paris 14<sup>e</sup>, Bois-Colombes, Vincennes, Vitry, la Fédération de la Seine émettent le vœu que soit revisé le procès Seznec.

— Reims (Marne) émet le vœu que le Comité central se

saïssie à nouveau de l'affaire Seznec afin d'obtenir la revision de ce procès.

— Thiais (Seine) demande la revision de l'affaire Seznec et invite le Comité central à agir avec célérité dès que les faits nouveaux auront été nettement établis.

### Activité des Fédérations

**Lot-et-Garonne.** — La Fédération émet le vœu que le mot « dieu » soit supprimé de la formule périmée du serment imposé aux jurés des cours d'assises ou criminelles et demande que soit déposé en ce sens, sur le bureau de la Chambre, un nouveau projet de loi pour légaliser sans délai l'article 312 du Code d'instruction criminelle.

**Seine.** — La Fédération a adopté la motion Challaive, Canonet, Brunschwig, Williams, Barthélémy, Bergery, etc., relative à l'affiche et à la résolution du Comité central sur la paix ; elle proteste contre le caractère politique des réunions de la L. A. U. R. S. et demande que la question des rapports de la Ligue et de la L. A. U. R. S. soit réglée par un Congrès ; proteste contre l'utilisation à des fins politiques des deniers de la Ligue, pratique qui est contraire aux statuts et qui conduirait à l'abandon de la Ligue par les membres se refusant à suivre les partis intéressés ; la Fédération renouvelle son vœu que chaque année la liste des questions présentées pour l'ordre du jour du Congrès national, par les Sections et Fédérations, soit intégralement insérée aux *Cahiers*, avec la désignation des Sections et Fédérations les ayant proposées ; demande l'envoi au Parlement de la résolution du Comité central du 16 juin 1932 sur les incompatibilités parlementaires et fonctionnaires par voie de pétitions des Sections recueillies par les soins du Comité ; demande la publication des résolutions du dernier Congrès sur la démocratie et les finances ; proteste contre le projet libéralisme du gouvernement sur la Presse, enlevant à la Cour d'assises la connaissance des affaires dites de diffamation ; constate que la loi sur la liberté individuelle est continuellement violée ; compte sur la fermeté du Comité central pour que cette loi soit respectée ; demande la suite qui a été donnée à une protestation du ministre des Travaux publics relativement à la punition infligée à un ingénieur de la Compagnie de l'Est coupable d'avoir fourni un rapport favorable aux inculpés de la catastrophe de Lagny.

### Activité des Sections

**Ablon (Seine-et-Oise)** demande au Comité central que soit vigoureusement appuyé le projet de loi déposé par MM. Henry Torres et Fouillaud dans le but de modifier l'article 23 du livre I du code du travail, afin de donner aux ouvriers et aux employés une plus grande sécurité contre les résiliations abusives des contrats de travail.

**Aniane (Hérault)** proteste contre les abus commis dans l'attribution des décorations à titre militaire quinze ans après la fin de la guerre, et qui ternissent les actions d'éclat accomplies pendant la grande tourmente.

**Baraqueville (Aveyron)** demande que tous les coupables de la catastrophe de Lagny soient punis sans miséricorde ; insiste pour que la Ligue réclame l'abolition du privilège qui permet aux hauts dignitaires de la Légion d'honneur compromis dans les affaires malhonnêtes d'être jugés devant un tribunal d'exception ; demande que la durée du mandat municipal soit ramenée à 4 ans ; demande que la loi du 10 juillet sur les blés soit intégralement appliquée.

**Bayeux (Calvados)** proteste contre le geste de certains iconoclastes qui, pour manifester leurs idées, mutilent des œuvres d'art ou des statues exposées sur la voie publique.

**Beauval (Somme)** demande la réalisation en France d'une démocratie plus sociale et plus pacifiste.

**Beauville (Lot-et-Garonne)** demande l'interdiction à tous les représentants du gouvernement, si ce n'est à titre strictement privé, de participer à des cérémonies religieuses ; la suppression de l'ambassade du Vatican.

**Cannes (Alpes-Maritimes)** émet le vœu que le Comité central prenne nettement position contre le projet d'envoi dans la Sarre — à l'occasion du plébiscite — de troupes françaises, et encore bien plus de troupes indigènes à la solde de la France ; souhaite que la S.D.N. cesse d'être dirigée par les émissaires de gouvernements plus ou moins asservis aux forces capitalistes et devienne enfin la véritable assemblée des peuples.

**Carassonne (Aude)** s'étonne que le Comité central n'ait pas élevé de protestation contre le licenciement d'employés de la Ville de Lyon, qui avaient refusé de participer à des exercices de défense anti-aérienne.

**Couéron (Loire-Inférieure)** demande l'inscription du pacte de renonciation à la guerre dans la Constitution ; la suppression des périodes de réserve ; émet le vœu que soit pro-

noncée l'incompatibilité entre la fonction parlementaire et celle d'administrateur et d'avocats de sociétés ; qu'il soit interdit aux membres des Conseils d'administrations de compagnies financières d'affilier dans un but de propagande leurs titres honorifiques et leurs décorations civiles et militaires ; que la durée du mandat municipal soit ramenée à quatre ans ; que soit immédiatement organisé le contrôle puis la nationalisation des banques ; que soit supprimé le Sénat. La Section s'élève contre la politique de déflation pratiquée par le gouvernement.

**Coullons (Loiret)** demande que l'enquête sur la catastrophe de Lagny soit menée avec rapidité et que les coupables soient punis conformément aux lois en vigueur.

**Coullons (Loiret)** s'associe à la démarche du Comité central qui a demandé au ministre de l'Intérieur pour quelles raisons la circulaire au sujet de la dispense de l'enseignement religieux dans les écoles a été communiquée aux chefs des établissements intéressés par l'inspecteur d'Académie de la Moselle avec un grand retard.

**La Gournève (Seine)** émet le vœu que soient poursuivis avec l'Allemagne les pourparlers relatifs à la paix et au désarmement à condition que le gouvernement s'opposera à tout réarmement de l'Allemagne qui empêcherait le désarmement général et demande que ces pourparlers aient lieu dans le cadre de la S. D. N.

**Davenecourt (Somme)** demande au Gouvernement de veiller à ce que les hauts fonctionnaires de l'Etat soient toujours des républicains éprouvés et proteste contre le maintien dans leurs fonctions respectives du Préfet de police et du général Weigand.

**Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)** demande l'intervention du Comité central en vue d'obtenir la réhabilitation des fusillés de Souain ; demande que la loi du 9 février 1933 sur la liberté individuelle, menacée par la presse de droite, soit défendue avec la plus grande énergie.

**Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise)** demande au Comité central : de mettre à l'étude l'organisation d'un cours d'orateurs pour former des propagandistes ; d'éditer des affiches pour répondre aux campagnes pro-fascistes de toutes les ligues réactionnaires ; d'organiser la propagande de la liberté par T. S. F.

**Fouras (Charente-Inférieure)** demande que l'enquête sur la catastrophe de Lagny soit continuée, les coupables recherchés et les sanctions prises.

**Genelard (Saône-et-Loire)** demande la lutte contre la misère économique et proclame le droit à la vie pour tous les hommes ; réclame une réforme du parlementarisme, la lutte contre le chauvinisme, la propagande en faveur de la S. D. N. et l'entente entre les pays démocratiques.

**Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes)** reprenant un vœu émis en 1932 et renouvelé en 1933, demande que le projet de désarmement du gouvernement Daladier, non accepté par la S. D. N., soit remplacé par un projet de désarmement général de la Nation, la France donnant ainsi l'exemple.

**Ivry (Seine)** invite le Comité central à obtenir des pouvoirs publics l'exemple du respect de la loi du 22 juillet 1912, qui est ainsi conçue : la publication du compte rendu des débats des tribunaux pour enfants et adolescents est interdite. Il en est de même de la reproduction de tout portrait des mineurs poursuivis, de toute illustration les concernant ou concernant les actes à eux imputés. Les infractions à ces deux dispositions seront déferées aux tribunaux correctionnels et seront punies d'une amende de 100 à 2.000 francs.

**Jalons (Marne)** condamne le régime hitlérien dont le succès est dû pour une large part à la conduite des peuples victorieux, demande le maintien de bons rapports avec l'Allemagne quel que soit son gouvernement et propose le désarmement général par étapes rapides afin d'empêcher son réarmement.

**Louhans (Saône-et-Loire)** se dresse contre tous les faïsses auteurs des guerres ; met sa confiance en une S. D. N. renouée dans un sens démocratique ; exige que soit publié le memorandum adressé par le Gouvernement français au gouvernement allemand ; réclame la nationalisation du commerce et de l'industrie privées des armes, la défense du pays contre les campagnes de presse qui sous le couvert de l'intérêt national s'emploient en faveur d'intérêts privés, la défense de la démocratie afin de la rendre plus laïque et plus sociale, l'union de tous les travailleurs du monde dans l'affirmation de leur volonté de paix.

**Meulan (Seine-et-Oise)** adresse un appel à toutes les Sections de France pour que la question « Les rapports franco-allemands » soit à l'ordre du jour du Congrès national de 1934.

**Meulan-les-Mureaux (Seine-et-Oise)** émet le vœu que des

sanctions impitoyables soient appliquées aux responsables de la catastrophe de Lagny et à ceux qui ont causé le retard dans l'organisation des secours ; demande que soit réellement appliquée la loi sur la liberté individuelle de février 1933.

Meze (Hérault) émet le vœu que les frais de propagande et d'organisation de conférences en faveur de la Ligue soient mis entièrement à la charge du Comité central.

La Palud (Basses-Alpes) invite le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour assurer définitivement la paix universelle ; demande l'abolition du suffrage restreint, la réduction de tout mandat électif à quatre ans ; la nationalisation des banques, des chemins de fer, des Compagnies d'assurance et d'électricité.

Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) proteste contre les violations de la liberté individuelle par des arrestations arbitraires ; demande que les véritables responsables de la catastrophe de Lagny soient punis sévèrement.

Paris XX<sup>e</sup> (Seine) émet le vœu que la Ligue entreprenne une campagne dans le pays pour demander la réduction de la crise économique ; demande la répression de la fraude fiscale par des moyens efficaces, la protection des deniers publics contre les abus des banques, des assurances, des marchands de blé, de pétroles et des engins de guerre ; demande la nationalisation des assurances et des chemins de fer ; demande que l'activité des Sections paraisse dans les Cahiers dans le mois de l'envoi ; que les questions du mois soient rétablies ; que la Ligue soit un levier susceptible de soulever les masses dont la tendance actuelle est l'inaction ; que le Comité central établisse un plan d'éducation de la classe ouvrière.

Picquigny (Somme) demande que le Parlement adopte les résolutions du Congrès d'Amiens de la Ligue, afin de lutter efficacement contre le pouvoir illimité des puissances d'argent ; met en garde les citoyens contre les informations tendancieuses d'une partie de la grande presse vénaile qui s'efforce de créer un courant favorable à une dictature.

Pornichet (Loire-Inférieure) se prononce contre la préférence sur le traitement des fonctionnaires, l'équilibre budgétaire ayant dû être plutôt recherché dans une réorganisation de l'administration, et surtout dans la répression énergique de la fraude fiscale.

Praheq (Deux-Sèvres) rend hommage à la mémoire de Paul Painlevé, grand savant et démocrate ; la Section demande la suppression de l'affichage des déclarations ministérielles et de certains discours parlementaires, qui occasionne sans utilité une dépense appréciable au budget de l'Etat ; demande la répression de la fraude fiscale, la protection des deniers publics contre les abus des banques, des assurances, des marchands de blé, de pétrole et d'engins de guerre ; la nationalisation des chemins de fer et des assurances ; l'abrogation de la loi du 3<sup>e</sup> trimestre au VII relative aux répartiteurs, afin que ceux-ci puissent être pris non seulement parmi les propriétaires fonciers, mais parmi tous les citoyens ; invite le Comité Central à faire déposer par les parlementaires ligueurs un projet de modification de l'élection du Sénat, aux termes duquel tous les électeurs sénatoriaux seraient élus par tous les électeurs de la commune à chaque élection sénatoriale ; l'âge minimum de 40 ans pour être élu sénateur serait abaissé à 30 ans, les sénateurs seraient élus pour 6 ans et le Sénat serait soumis à la réélection par moitié tous les 3 ans ; la Section émet le vœu que tous les accords à intervenir entre la France et les Etats étrangers soient toujours régies et discutés au sein de la S.D.N. et non dans l'ombre des chancelleries. La Section, émue par l'influence fâcheuse que la publicité des crimes produit sur la jeunesse, demande que les communiqués transmis à la presse soient brefs et succincts ; que la publicité par l'image soit interdite en ce qui concerne les criminels. Elle proteste contre toute arrestation arbitraire qui, souvent, n'a d'autre but que de masquer aux yeux de l'opinion publique les vrais coupables, et demande que la lumière soit faite sur les causes et les responsables de la catastrophe de Lagny ; que des moyens efficaces soient recherchés et appliqués pour éviter de pareilles catastrophes.

Rambouillet (Seine-et-Oise) demande que les pensionnés de l'Etat ne puissent occuper un emploi administratif.

Reims (Marne) fait appel aux Sections de la Ligue pour mener l'action nécessaire en vue de l'application dans son esprit de la loi du 9 mars 1932 pour la révision des sentences des conseils de guerre et proteste contre la lenteur du tribunal spécial institué en vertu de cette loi à commencer le revisoin des procès des crimes des conseils de guerre dont elle réclame la condamnation des auteurs.

Roanne (Loire) dénonce avec indignation les persécutions exercées contre les Juifs en Allemagne ; demande la réduction progressive des armements avec contrôle international du trafic des armes ; demande que l'enseignement ne revête jamais un caractère belliciste.

La Rochelle (Charente-Inférieure) demande d'intervenir pour empêcher la réalisation des projets de réductions importantes sur le budget de l'éducation nationale qui est déjà insuffisant, notamment en ce qui concerne les Ecoles normales, ces réductions devant se traduire par des restrictions dans la nourriture d'adolescents et faire supporter par les familles les frais de certaines suppressions de crédits.

Rodez (Aveyron) proteste, après avoir entendu l'exposé de l'affaire Planque et Vittori contre la violation de la liberté individuelle, de la liberté de penser et contre toutes les injustices dont souffrent trop souvent les populations indigènes ; félicite le Comité central pour son action énergique en faveur des condamnés politiques malgaches et indochinois et l'engage à persévérer jusqu'à ce que le droit et la justice soient respectés aussi bien dans nos colonies que dans la métropole.

Saint-Germain-Laval (Loire) adjure le Gouvernement de continuer la politique d'entente générale poursuivie par tous les gouvernements de gauche ; de mener à bien, sous l'autorité de la S. D. N., le projet de convention dont la Conférence de désarmement est actuellement saisie et pour sauvegarder la paix d'inclure dans ce projet toutes les concessions compatibles avec les principes de l'accord entre la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Etats-Unis ; demande un examen loyal des moyens propres à améliorer les relations franco-allemandes.

Tours (Indre-et-Loire) demande aux autorités compétentes de veiller à ce qu'aucune vision dégradante et malsaine, telle que la projection sur les écrans de cinéma du corps ensanglanté de Stavisky, ne vienne augmenter le déséquilibre moral présent ; s'élève contre le projet de modification de la loi sur la Presse, déposé par le Gouvernement à la suite de l'affaire Stavisky et se dresse à nouveau contre les lois scélérates de 1893 et de 1894 ; demande au Comité Central de publier régulièrement dans les Cahiers un compte rendu succinct des débats de la Cour spéciale chargée de reviser les sentences des Conseils de guerre.

Trappes (Seine-et-Oise) approuve la campagne menée par la Ligue en faveur de la Paix.

Varages (Var) émet le vœu que les territoriaux du 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> de Ligne soient réintégrés dans le cadre des pensionnés de guerre ; que la Carte du Combattant soit accordée à tous ceux qui ont été mobilisés dans la zone des armées.

**Tous vos amis connaissent-ils les Cahiers ?  
Voulez-vous qu'ils les reçoivent à titre  
d'essai ?**

**Envoyez-nous, dès aujourd'hui, les noms et  
les adresses de vos amis susceptibles de s'abonner  
à notre revue ; ils recevront notre service  
gratuit de propagande pendant un mois.**

### COMMERÇANTS !

**Vous savez que les Cahiers, par l'intermédiaire de leurs 20.000 abonnés, par l'intermédiaire de bureaux des 2.500 Sections de la Ligue, par des numéros spécimens et des services d'essais, touchent une masse de 190.000 Ligueurs.**

**Ne comprenez-vous pas, que, par le nombre et la qualité de leurs lecteurs, les Cahiers sont, pour toute publicité honnête, un organe de premier ordre ?**

**(Pour tous renseignements, écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, service de la publicité, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14').**

## A NOS SECTIONS

### SERVICE JURIDIQUE

#### Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le Ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

#### 1° Affaires soumises par les Fédérations

**Ardèche**, Schotker Alfred, Intérieur, Préfet de l'Ardèche.  
**Ariège, Ax-les-Thermes**, Not et Soulé, Budget.

#### 2° Affaires soumises par les Sections

**Annemasse**, Lambert, Justice;  
**Antibes**, Ruegg, Ambassade de Chine ;  
**Arles**, Nanstrantuano, Justice.  
**Bellegarde**, Truche, Travaux publics.  
**Berck-sur-Mer, Noisy-le-Sec**, interdiction d'une vente d'insignes de la colonie juive.  
**Cahors**, Bruveilhier, Education Nationale.  
**Cherbourg**, Adam Pierre, Guerre.  
**Cormeilles-en-Parisis**, Rendulic, Intérieur.  
**Hanoi**, Dao Gia Luu, Colonies.  
**Hendaye**, Hendaye, école maternelle, âge limite d'admission d'enfants, Education Nationale.  
**Le Puy**, Valette, Finances.

**Ligue Italienne**, Baccarani, Préfet Meurthe-et-Moselle ; Cecili, Raniero, Intérieur ; Fantini, Pietro, Travail ; Foglio, Pietro, Intérieurs ; Italiens réfugiés, Ministères du Travail, Travail ; Lessi, Primo, Intérieur ; Limbeck, Leliano, Travail ; Mazi, Fulgenzio, Travail ; Migliavaca, Travail ; Morucchio, Vittorio, Préfet de Police ; Pivetti, Adelino, Intérieur ; Poli, Primo, Travail ; Rosetti, Mario, Intérieur ; Scaroni, F., Travail ;

**Marseille**, Lagorce, Education Nationale ; Quaglia, Guido, Guerre ;

**Mostaganem**, Marie Gustave, Intérieur ;  
**Saint-Cyr-l'Ecole**, Persin, Intérieur ;  
**Salon-de-Provence**, Arlaud Louis, Justice ;  
**Sidi-Bel-Abbès**, Algérie, personnel des Banques, Intérieur, Gouverneur général de l'Algérie ;  
**Surgères**, Gratreau Mme, Education Nationale.  
**Taboudouch**, Bennehama Mohamed ben Boudjama, Gouverneur général Algérie ;

**Thairé d'Aunis, La Rochelle**, Marie, René, Intérieur ;  
**Vanves**, Dubost, Guerre ;

**Vosges**, Thomas Nicolas, Pensions.

#### 2° Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

**Angers**, Charleyes ;  
**Chennevières-sur-Marne**, Sauveterre.  
**Clermont-Ferrand**, Bonneau Michel ;  
**Liaucourt**, Gillet ;  
**Mirecourt**, Mourey Elie ;  
**Mortagne-au-Perche**, Dreiff, V. C.  
**Paris 19<sup>e</sup>**, Bretagne ;  
**Rethel**, Marquigny ;  
**Sarrebourg**, Sfeud Charles ;  
**Tebessa**, Derbassi Drahim Saadi Ali ;  
**Tjemcem**, Chaise Octave ;  
**Tunis**, Sidi di Doukhar ; Sitbou Moïse.

(5 février 1934.)

### LIGEURS !

**Vous avez tous un ami commerçant. Recommandez-lui les Cahiers.**

**Fournissez-vous de préférence chez les commerçants qui nous confient leur publicité.**

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

8 janvier 194. — Sillé-le-Guillaume (Sarthe), Président : M. Joseph Tیرهau, instituteur retraité, rue du Docteur-Touchar.  
8 janvier 1934. — Cluses (Haute-Savoie), Président : M. Théo Léger, instituteur retraité, à Thyez-le-Nant.  
8 janvier 1934. — Stains (Seine), Président : M. Henri Miniconi, 58, avenue A-Briand.  
10 janvier 1934. — Belleville-sur-Saône (Rhône), Président : M. Marius Camus, 106, rue de la République.  
10 janvier 1934. — Sorgues-sur-l'Ouveze (Vaucluse), Président : M. Alfred Ravier, place de la Mairie.  
16 janvier 1934. — Cambou-les-Bains (Basses-Pyrénées), Président : M. Eugène Gastellu, employé de gare.  
24 janvier 1934. — Etretat (Seine-Inférieure), Président : M. Paul Leclerc, instituteur retraité.  
24 janvier 1934. — Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), Président : M. Fernand Bouc, hôtelier.  
26 janvier 1934. — Lyons-la-Forêt (Eure), Président : M. Louis Chatel, instituteur retraité, à Fleury-la-Forêt.  
29 janvier 1934. — Noyers-sur-Serein (Yonne), Président : M. Jules Bourgeois, ancien conseiller d'arrondissement.  
31 janvier 1934. — Joncy (Saône-et-Loire), Président : M. Maurice Bayault, instituteur.  
31 janvier 1934. — Fresnes (Seine), Président : M. Marcel Enjalbal, directeur d'école, place de la Mairie.  
31 janvier 1934. — Le Val (Var), Président : M. Nicolas, maire et conseiller d'arrondissement.

## LIVRES REÇUS

**Figuière**, 166, bd Montparnasse :

Augusto de CASTRO : *L'amour et le temps*, 15 fr.

LÉON MARIE : *Rayons d'argent*, 12 fr.

Jean RUMILLY : *Le massacre des purs*, 15 fr.

Lucis BARRAS : *L'école des fiancés*, 15 fr.

Capitaine J. LA CHAUSSÉE : *De Charleroi à Verdun*, 12 fr.

René THIÉBAUT : *Les pierres brûlées*, 12 fr.

**Mercurie Universel**, 3, cité Bergère :

CHARLES JOANNIN : *Georges Lévêque, le terrier ou « Vive l'agriculture !... Messieurs »*, 15 fr.

**Mignolet et Storz**, 2, rue Flécher :

HENRI GUILBEAUX : *Où va l'Allemagne ? Où va l'Europe ? Où va le monde ?* 12 fr.

**Nouvelle Revue Française**, 43, rue de Beaune :

HENRICH MANN : *La haine*, 15 fr.

ALBERT MAISON : *Erasmé*, 15 fr.

**Payot**, 106, Bd St-Germain :

ANTOINE ZISCHKA : *La guerre secrète pour le pétrole*, 20 fr.

LOMBROSO : *Le retour à la prospérité*, 15 fr.

**Perrin**, 35, quai des Grands-Augustins :

O. SCHEID : *Les mémoires de Hitler et le programme national-socialiste*, 12 fr.

**Recueil Sirey**, 22, rue Soufflot :

ONET DENYS : *Les garanties de la liberté individuelle*.

**Rieder**, 7, place St-Sulpice :

GEORG BERNHARD : *Le suicide de la République allemande*, 18 fr.

JEAN-RICHARD BLOCH : *Offrande à la politique*, 15 fr.

PIERRE VILLEY : *Montaigne*, 20 fr.

**Sébastien Faure**, 55, rue Pixérécourt.

*Encyclopédie anarchiste* (Sacrifice — Soviets).

**Rousseau**, 14, rue Soufflot :

*La question des Juifs allemands devant la Société des Nations*.

**Société Anonyme « Les Illustres français »**, 65 et 67, avenue des Champs-Élysées :

*Témoignages de notre temps*, n° 3. — Images secrètes allemandes de la guerre, 12 fr.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Beaumur, Paris

## La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9<sup>e</sup>)  
est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

105.000 Comptes - 345 millions de dépôts

13 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;  
29, bd. Bourdon ; 29, bd. du Temple ; 132, bd.  
St-Germain ; à Amiens, Bordeaux, Cambrai,  
Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon,  
Nancy, Rouen. — Plus de 2.800 caisses correspondantes

TAUX DES INTERÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,50 % — A un an, 4,75 %  
A 2 ans, 5 % — A 5 ans, 5,25 % — Comptes avec carnet de  
chèques 2,75 %.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une  
des Agences.

## CREDIT FONCIER DE FRANCE

### Emprunt Foncier Communal 5 1/2 0/0 à lots 1934

EMISSION DE 800.000 OBLIGATIONS  
5 1/2 0/0 A LOTS

Chaque obligation d'une valeur nominale de 1.000 fr.  
produira un intérêt annuel de 55 fr., payable par moitié  
les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Premier coupon payable le  
1<sup>er</sup> octobre 1934.

REMBOURSEMENT au pair ou par des lots  
en 30 ans au plus

LOTS NETS DE L'IMPOT ACTUEL

2 TIRAGES ANNUELS  
22 juillet 22 janvier

1 obligation remboursée par	UN MILLION	500.000 fr.
1	—	400.000 fr. 400.000 fr.
1	—	50.000 — 50.000 —
2	—	25.000 — 25.000 —
10	—	10.000 — 10.000 —
40	—	5.000 — 5.000 —

Soit annuellement 410 obligations remboursées par

2.500.000 fr., dont 1 lot de UN MILLION  
1 de 500.000 fr. et 2 de 400.000 francs

Premier tirage de lots : 22 juillet 1934

PRIX D'EMISSION : 990 FR.

Payables : 500 fr. en souscrivant.

490 fr. à la délivrance des titres  
(du 3 au 14 avril 1934).

Coupons et Prime nets de l'impôt cédulaire actuel  
sur le revenu des capitaux mobiliers

Les souscriptions seront servies au fur et à mesure des  
demandes dans la limite des titres disponibles à chaque  
guichet. Elles sont reçues dès maintenant au Crédit Fon-  
cier de France, à Paris, 19, rue des Capucines, chez les  
Agents de change, dans les Banques et les Etablissements  
de Crédit, leurs Succursales et Agences, à la Recette cen-  
trale des Finances de la Seine, chez les Trésoriers-Payeurs  
généraux, Receveurs particuliers des Finances, Receveurs-  
Percepteurs et Percepteurs.

La notice exigée par la loi a été publiée au B.A.C.C.  
du 5 février 1934.

CARILLON  
moderne  
électromoteur  
à grand timbre  
**295**

CHRONOMETRE RECLAME  
garanti 10 ans  
**110**

**BIJOUTERIE  
HORLOGERIE  
JOAILLERIE  
ORFÈVRE**

# Tchéo

Maison de confiance fondée en 1874  
**150, B<sup>e</sup> Magenta - Paris**  
TRUDAINE 05-03

**GRAND CHOIX DE  
BIJOUX et DIAMANTS  
D'OCCASION**

Sous garantie et bracelet  
véritable **500**

Menagère  
Métal blanc  
**250**  
en or

Achat et  
échange  
de tous  
bijoux

Brillants et  
diamants  
véritables **250**

450

**CATALOGUE GRATUIT**

(Remise de 10 % aux figures)

## CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE

PIERRE -- GRANIT

# Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3<sup>e</sup>) -- Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96  
(Jour et Nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.  
Incinérations. Exhumations. Embauments. Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS SPÉCIALES AUX FAMILLES DES LIQUEURS

Voulez-vous réussir dans la vie ?

LISEZ, ÉTUDIEZ

# L'Encyclopédie Autodidactique QUILLET

ENSEIGNEMENT MODERNE ET PRATIQUE

en QUATRE BEAUX VOLUMES (format 21x28) reliés dos cuir, plats toile, fers spéciaux, 2.000 pages de texte imprimé sur deux colonnes et magnifiquement illustrées.

Vous pourrez étudier chez vous, seul, sans maître, sans correspondance, tous les cours enseignés par les Professeurs Universitaires qui ont écrit pour vous chaque leçon avec exemples et corrigés à l'appui.

## VOUS VOULEZ RÉUSSIR DANS LA VIE ?

EVIDEMMENT OUI ! car le désir évident de chacun dans toute tentative, dans toute entreprise, c'est de RÉUSSIR. Pour réussir sûrement, il est toutefois nécessaire de posséder les qualités suivantes :

### La Volonté, l'Intelligence et l'Instruction

Les deux premières, on les reçoit en naissant, tandis que la troisième ne s'acquiert que par l'ÉTUDE et par le TRAVAIL. On sait, du reste, que les meilleures places appartiennent à ceux qui ont reçu une instruction générale plus complète, à ceux qui ont acquis, par leurs efforts personnels, tout ce qui constitue le bagage littéraire, scientifique et pratique des Grandes Ecoles spéciales.

CARNEGIE l'a dit : « Prenez deux hommes de même activité, de même intelligence et de même ambition, celui qui aura reçu l'instruction la plus étendue l'emportera toujours sur l'autre ». Cela signifie :

### qu'il faut apprendre et s'instruire pour réussir

Mais, dites-vous, vous ne pouvez fréquenter les Collèges ou les Universités pour développer et compléter votre instruction et vous ne connaissez aucun moyen facile et pratique pour remplacer le Professeur et le Lycée. Ces moyens existent, les voici à votre portée.

#### SAVOIR C'EST POUVOIR

Avec quelques heures d'études le soir et à vos moments de loisirs, dans la tranquillité et le repos de votre foyer, vous apprendrez toutes les sciences qui vous sont nécessaires pour

#### RÉUSSIR ET FAIRE VOTRE CHEMIN DANS LA VIE

Cet ouvrage contient des cours complets par degrés, dont un aperçu de la table des matières résume ci-contre le vaste programme.

#### L'ENCYCLOPEDIE AUTODIDACTIQUE QUILLET

est indispensable à tous : commerçants, industriels, fondateurs de pouvoir, employés de commerce, directeurs, contre-maîtres, banquiers, comptables, secrétaires, etc.

Cette encyclopédie est complète en 4 forts volumes reliés format de bibliothèque (21 x 28, près de 500 pages chacun).

Chaque volume relié soigneusement, dos cuir véritable, plats toile percaline fine, fers spéciaux, édité sur papier de qualité supérieure. L'ouvrage complet est illustré de 50 superbes textes en couleurs et cannelés, 45 cartes géographiques inédites en couleurs, nombreux modèles démonstratifs en couleurs, entièrement démontables, d'après un système ingénieux, par exemple : La Télégraphie et Téléphonie sans fil, Paquebot à Paris, Avion de transport Breguet, etc., quantité de photographies documentaires prises sur le vif, dessins, gravures, schémas, par des artistes éminents.

20 FRANCS PAR MOIS — 22 MOIS DE CREDIT RIEN A PAYER D'AVANCE

Jeunes Gens, pour augmenter votre savoir et réussir dans vos projets ; Pères de Famille, pour guider et suivre les études de vos enfants, souscrivez sans délai à cette œuvre unique et vous aurez les 4 volumes tout de suite.

## BON POUR UNE BROCHURE ILLUSTREE

GRATIS ET FRANCO DE L'ENCYCLOPEDIE AUTODIDACTIQUE QUILLET

Nom et prénoms .....

Profession ..... Rue .....

Ville ..... Départ. ....

Découper ce BON et l'envoyer à la

**LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET**

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, déclare souscrire à l'ouvrage en 4 volumes reliés : L'Encyclopédie Autodidactique Quillet. Enseignement moderne et pratique, au prix de 445 fr., que je m'engage à payer : A) Par quittance de 20 fr. tous les mois, la première à la réception des volumes, les autres tous les mois, jusqu'à complet paiement ; B) en trois versements de 143 fr. 85 chacun (3 % d'escompte) ; C) au comptant 418 fr. 50 (6 % d'escompte). Chaque souscription est majorée de 10 fr. pour frais de port et d'emballage et de 1 fr. par quittance pour frais de recouvrement. Les paiements peuvent être faits sans frais au compte de chèques postaux 91.01 Paris.

Nom et prénoms ..... Profession .....

Rue ..... Ville ..... Département .....

Biffer le mode de paiement non choisi. Le ..... 193 .....

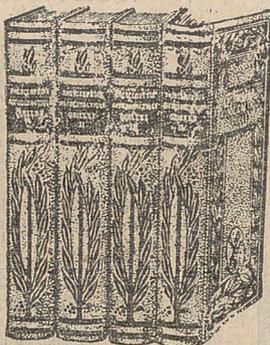
(Signature)

DECOUPER CE BULLETIN ET L'ENVOYER A LA

Société Anonyme d'Éditions 278, bd St-Germain, Paris-7<sup>e</sup>

au capital de 20.000.000 de fr.

OU A SES REPRESENTANTS ET AGENTS REGIONAUX



#### Petit aperçu de la Table des Matières

Grammaire : Etudes des parties du discours. Etudes des phrases. Syntaxe. Analyse. Ponctuation, etc.

Philosophie : Généralités. La vérité. L'erreur. Les sophismes, etc.

Logique : Notions générales. Syllogismes. Méthodes, etc.

Arithmétique : Règle de trois. Fractions. Racines. Alliages, etc.

Algèbre : Initiation. Equation. Logarithmes. Applications, etc.

Représentation graphique : Fonction linéaire, coordonnées. Exercices, etc.

Géométrie : Esquisses. Calculs. Constructions. Aires. Plans, etc.

Trigonométrie : Lignes. Relations. Résolutions des triangles, etc.

Astronomie : Éléments. Mesures du temps. Formations des planètes. Les comètes, etc.

Géologie : Formation de la terre. Couches géologiques, etc.

Physique : Définition hydrostatique. Vapeur. Air liquide, etc.

Physique : Magnétisme. Statique. Potentiel. Dynamisme. Induction, etc.

Chimie : Les gaz. Eau. Air. Métaalloïdes. Acide. Azote, etc.

Botanique : Anatomie des plantes. Tissus. Végétaux, etc.

Anatomie et physiologie animales : L'homme. Muscles. Nerfs. Cerveau. Les sens. Nutrition. Chaleur, etc.

Classification animale. Vertébrés, invertébrés, etc.

Histoire universelle : L'antiquité. Le moyen âge. Du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, etc. L'art dans l'histoire.

Géographie universelle : La France. L'Europe. L'Asie. L'Afrique. L'Océanie. L'Amérique, etc.

Littérature française : Des origines jusqu'à nos jours. Classique. Romantique, etc., etc.

Littératures anciennes : Grecque. Latine. Apogée et Décadence.

Littératures étrangères : Anglaise. Espagnole. Italienne. Russe. Arabe.

Langues vivantes : Cours complet : Anglais. Espagnol. Allemand. Grammaire. Thèmes. Versions. Lectures, etc.

Comptabilité : Commerce. Banque. Comptabilité auxiliaire et générale, exposé théorique. Droit commercial. Sociétés, etc.

La Bourse : Diverses sortes de valeurs. Opérations, etc.

Sténographie : Prévoist-Delaunay. Méthode complète. Exercices, etc.

Dessin : Principes. Formes. Esquisses. Paysage. Architecture. Sculpture.

Musique : Règles générales. Rythme. Mouvement. Chant, etc.

Droit public : Ce que chacun doit savoir. Droit administratif, etc.

Sports : Instruction et conseils. Exercices, etc.